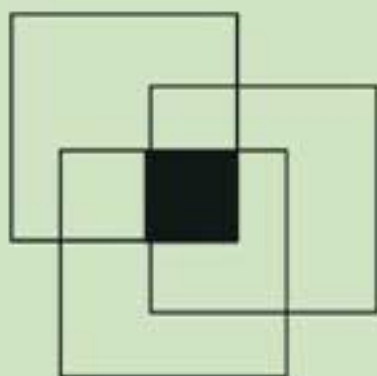




Organisation
internationale
du Travail

État des lieux du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA



Programme
international
pour l'abolition
du travail des
enfants (IPEC)

État des lieux du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA

Novembre 2011

**Programme
international pour
l'abolition du
travail des enfants
(IPEC)**

**Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Djibouti, Maurice et les Seychelles
Organisation internationale du Travail (OIT)**

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

État des lieux du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA/IPEC ; Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants - Antananarivo : OIT, 2012 – v. 1.

ISBN : 978-92-2-226275-5 (Print); 978-92-2-226276-2 (Web PDF)

International Labour Organization ; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour ; ILO Country Office for Madagascar, Comoros. Djibouti Mauritius and Seychelles

travail des enfants / enfant travailleur / travailleur des plantations / conditions de travail / salaire / santé au travail / plantation / Madagascar - 13.01.2

Données de catalogage du BIT

REMERCIEMENTS

Cette publication a été élaborée par l'équipe du projet TACKLE de l'IPEC à Madagascar.

La présente publication de l'OIT a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (Projet global INT/05/24/EEC de 16 116 199 euros).

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web : www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web : www.ilo.org/ipec

Imprimé à

Madagascar

Photocomposition par

Imprimerie Newprint

TABLE DES MATIERES

	Pages
ACRONYMES	VII
PREFACE	IX
RESUME EXECUTIF.....	XI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I. CONTEXTE GENERAL.....	3
I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
I.2. DEMOGRAPHIE ET PAUVRETE.....	3
I.3. EDUCATION.....	4
I.4. APERÇU MACRO-ECONOMIQUE... ..	5
I.5. ... ET DU ROLE DE LA FILIERE VANILLE	6
I.6. L'EMPLOI A MADAGASCAR	7
I.7. BREF APERÇU DE LA REGION DE LA SAVA	8
I.8. OBJECTIFS DE L'ETUDE	11
CHAPITRE II. METHODOLOGIE.....	13
II.1. LA DEMARCHE	13
II.2. LES CONTRAINTES.....	19
II.3. CONCEPT	20
CHAPITRE III. BREVE PRESENTATION DE LA FILIERE VANILLE	23
III.1. BREF APERÇU DU PROCESSUS DE PRODUCTION DANS LA FILIERE VANILLE	23
III.2. LES ENTREPRISES QUI TRAVAILLENT DANS LA FILIERE VANILLE.....	26
CHAPITRE IV. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE DANS LA REGION DE LA SAVA : NATURE, CARACTERISTIQUES ET AMPLEUR DU PHENOMENE	29
IV.1. LE PHENOMENE DU TRAVAIL DES ENFANTS : HISTORIQUE ET EVOLUTION.....	29
IV.2. LE TRAVAIL DES ENFANTS COMMENCE DES LA FECONDATION DES FLEURS DU VANILLIER..	32
IV.3. LES ENFANTS TRAVAILLENT AUPRES DES MANDATAIRES POUR ASSURER LA PREPARATION DE LA VANILLE.....	32
IV.4. LE PHENOMENE N'EXISTE PAS AUPRES DES ENTREPRISES EXPORTATRICES.	33
CHAPITRE V. LES CAUSES DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE	35

V.1. LES DETERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS : LA PAUVRETE DES MENAGES ET L'ABSENCE DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	35
V.2. LES RAISONS EVOQUEES DU COTE DES ENTREPRISES MANDATAIRES.....	36
CHAPITRE VI. MANIFESTATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE DANS LA REGION DE LA SAVA	39
VI.1. LIEUX ET HEURES DE TRAVAIL	39
VI.2. TYPES D'ACTIVITES ET PRINCIPALES TACHES EFFECTUEES PAR LES ENFANTS.....	41
VI.3. REMUNERATIONS DES ENFANTS TRAVAILLANT AUPRES DES ENTREPRISES MANDATAIRE	43
VI.4. DANGERS ET RISQUES PHYSIQUES AUXQUELS SONT EXPOSES LES ENFANTS	43
CHAPITRE VII. L'IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE	47
VII.1. IMPACT SUR LA SANTE	47
VII.2. IMPACT SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	48
VII.3. IMPACT SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	49
VII.4. IMPACT ECONOMIQUE.....	49
CHAPITRE VIII. CONCLUSIONS	53
CHAPITRE IX. RECOMMANDATIONS	57
ANNEXE 1 : PERSONNES RENCONTREES	75
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	77

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence.....	4
Tableau 2 : Evolution des dix dernières années de l'IDH.....	4
Tableau 3 : Taux de scolarisation entre 2005 et 2010	5
Tableau 4 : Evolution comparée du taux de croissance du PIB de Madagascar et de l'Afrique Subsaharienne.....	5
Tableau 5 : Evolution de la balance commerciale.....	6
Tableau 6 : Les principaux pays exportateurs de vanille : classement selon leur exportation de vanille (en tonnes).....	6
Tableau 7 : Poids de la vanille dans l'exportation malgache.	7
Tableau 8 : Evolution de l'exportation de vanille à Madagascar : valeur des exportations (en millions de DTS), quantité exportée (en milliers de tonnes) et prix en DTS par kilo.	7
Tableau 9 : Quelques caractéristiques démographiques en 2005.....	8
Tableau 10 : Répartition des enfants selon leur groupe d'âge en 2005	9
Tableau 11 : Incidence de la pauvreté monétaire dans la région de SAVA entre 2005 et 2010...9	
Tableau 12 : Taux d'activité dans la région de la SAVA en 2005.....	10
Tableau 13 : Répartition de la population active occupée selon différents critères dans la région de la SAVA en 2005	10
Tableau 14 : Superficies (en hectares) plantées de vanillier.....	23
Tableau 15 : Quelques caractéristiques des entreprises mandataires.....	27
Tableau 16 : Quelques caractéristiques des entreprises exportatrices.....	27
Tableau 17 : Processus et intervention des enfants chez les planteurs.	32
Tableau 18 : Processus et intervention des enfants chez les mandataires	33
Tableau 19 : Pas d'intervention des enfants chez les exportateurs	33
Tableau 20 : Dangers et risques auxquels sont confrontés les enfants.....	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Carte de Madagascar avec les 22 Régions.....	3
Figure 2 : La Région de la SAVA avec ses quatre districts : Sambava, Antalaha, Vohimarina, Andapa	8
Figure 3 : Pyramide des âges de la Région de la SAVA.....	9
Figure 4 : Les zones de production de vanille	24
Figure 5 : Traitement de la vanille de la plantation à la commercialisation	25
Figure 6 : Le circuit de préparation et de commercialisation de la vanille	26
Figure 7 : Evolution de l'exportation de vanille à Madagascar : prix au kilo et quantité exportée	30
Figure 8 : Evolution du volume de l'exportation de vanille et incidence de la pauvreté dans la province d'Antsiranana	31
Figure 9 : Des enfants issus de familles pauvres à Antalaha	35
Figure 10 : Des enfants et des adultes en plein triage.....	40
Figure 11 : Le séchage de la vanille verte	41
Figure 12 : Opération de triage de la vanille verte	42
Figure 13 : Un matériel d'échaudage.....	42
Figure 14 : Opération de triage après le séchage.....	43
Figure 15 : Les conditions de travail : transport de charges et conditions de température extrême	44
Figure 16 : Répartition des enfants selon le nombre de dangers et risques auxquels ils sont confrontés	48
Figure 17 : Situation actuelle	58
Figure 18 : Schéma proposé.....	59

ACRONYMES

AGR	Activités génératrices de revenus
BIT	Bureau international du Travail
CEG	Collège d'enseignement général
DTS	Droits de tirages spéciaux
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
EPM	Enquête Prioritaire auprès des Ménages
FMI	Fonds monétaire International
FOB	Free On Board
IDH	Indicateur de développement humain
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur Brut
PNA	Plan national d'action de lutte contre le travail des enfants à Madagascar
PPA	Parité du pouvoir d'achat
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TBS	Taux brut de scolarisation
TdR	Termes de référence
TNS	Taux net de scolarisation

PREFACE

Les statistiques issues de l'Enquête nationale sur le travail des enfants réalisée en 2007 ont révélé que 28% des enfants entre 7 et 15 ans sont économiquement actifs, dont la majorité se trouve dans l'agriculture. La filière vanille est ainsi touchée par ce fléau de travail des enfants.

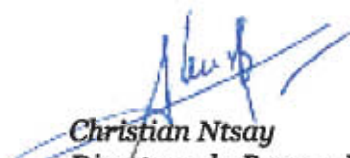
L'enjeu est de taille car Madagascar est le premier producteur de la vanille dans le monde et plusieurs régions de Madagascar sont concernées, notamment la région de la SAVA au Nord de l'île : la vanille constitue en effet une source importante de revenus pour la population et le pays.

Le travail des enfants dans la filière vanille est un sujet délicat aussi bien sur le plan social que dans le domaine économique. Social parce que le travail des enfants est une préoccupation majeure pour la plupart des pays en développement et les pays importateurs réclament de plus en plus, à juste titre, de la transparence sur la traçabilité des produits. Economique parce que l'existence de travail des enfants dans la filière vanille à Madagascar engendrerait des impacts négatifs incalculables sur l'image de la vanille malgache alors que la vanille occupe une place prépondérante dans l'économie des régions productrices et dans la vie des populations.

Le BIT a ainsi décidé d'initier une enquête sur l'état des lieux du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA qui produit 80% de la production de la vanille malgache : une évaluation rapide a été effectuée en août 2011. Les résultats révèlent que le travail des enfants existe dans la filière vanille et touche surtout les enfants de 12 à 17 ans : 20 000 enfants travaillent dans la filière et évoluent surtout dans les champs de vanille et les entreprises de préparation. L'abandon scolaire lié au fait que les parents n'arrivent pas à assurer les frais de scolarisation se trouve comme principale raison expliquant ce phénomène dans la région de la SAVA. Les conditions de vie, l'éducation et la santé des enfants sont affectées par leur travail précoce dans la vanille.

Avec les acteurs-clé de la filière vanille, un plan de travail a été élaboré en décembre 2011 pour lutter contre le travail des enfants dans cette filière. Ce plan sert de référence pour structurer les réponses à apporter pour faire face à ce phénomène. Les orientations prises reposent sur les éléments prioritaires suivants : (i) la sensibilisation de tous les acteurs de la filière sur la lutte contre le travail des enfants, (ii) la mise en place dans la SAVA d'un Comité Régional de lutte contre le travail des enfants pour le pilotage et la coordination des actions, (iii) la création d'un centre professionnel de formation pour les métiers de la vanille afin de professionnaliser les métiers correspondants, (iv) l'appui aux parents dans les activités génératrices de revenu.

Le BIT, à travers du projet « Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) de son programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), apportera sa contribution dans la mise en œuvre du plan de travail et compte sur les apports des autorités nationales et régionales, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, de la société civile, des communautés des parents ainsi que les enfants eux-mêmes pour la lutte contre le travail des enfants soit réelle, effective et réussie pour la préservation des droits inaliénables des enfants, la sauvegarde du capital humain dans ces régions et l'intérêt vital de la population dans son ensemble.



Christian Ntsay
Directeur du Bureau Pays
de l'OIT

RESUME EXECUTIF

Le travail des enfants est une préoccupation majeure pour la plupart des pays en voie de développement. A Madagascar, la première enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) a été réalisée en 2007. Cette enquête a sorti que 28% des enfants de 5 à 17 ans sont économiquement actifs à Madagascar. L'agriculture et la pêche constituent les premiers secteurs d'emploi de ces enfants. Beaucoup de facteurs peuvent expliquer le travail des enfants, on peut citer entre autres la pauvreté généralisée dans le pays.

Le présent rapport fait un état des lieux du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA. Il essaye d'examiner la nature et les caractéristiques de ce phénomène, les causes et les manifestations de ce travail des enfants. La méthode d'analyse est basée sur l'évaluation rapide. Il ne donne pas une vue statistiquement représentative du travail des enfants dans la région de SAVA. Toutefois, elle permet d'avoir une première évaluation du phénomène. La présente étude essaye également d'attirer l'attention sur la manière dont la pauvreté affecte les enfants, l'objectif est de soutenir des efforts destinés à préserver les enfants contre l'insertion sur le marché du travail. En effet, Madagascar a ratifié les principales conventions internationales en matière de protection de droit des enfants : la convention n° 138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants.

La méthodologie adoptée ici est la méthode de l'évaluation rapide donc basée essentiellement sur des approches qualitatives. Elle privilégie l'observation et l'entretien auprès des autorités locales, des directions régionales et des opérateurs dans la filière vanille de la région de la SAVA, des entretiens auprès des familles voire des enfants en situation d'emploi dans cette filière.

La vanille, avec le girofle le café et les crevettes, figurent parmi les principaux produits d'exportation de Madagascar. Toutefois si le café, vanille et girofle (CAVAGI) occupaient une place prépondérante dans l'exportation malgache depuis l'indépendance (plus de 70%), leur part a diminué progressivement depuis le milieu des années 80. Actuellement, ces trois produits restent importants mais sans dépasser toutefois les quarts de l'exportation hors zone franche. Malgré cette baisse, la vanille de Madagascar est reconnue mondialement pour sa qualité : son taux de vanilline est parmi les plus élevés. Madagascar figure parmi les premiers exportateurs mondiaux de vanille en exportant en moyenne 1 600 tonnes par an.

Le poids de la vanille dans l'exportation de la Grande Ile a fortement fluctué entre 2000 et 2009 allant de 4% (2008) à 24% (2002) de l'exportation totale. En effet, si la vanille apportait près (ou même plus) de 100 millions de droits de tirages spéciaux (DTS) par an entre 2001 et 2004, l'exportation a fortement chuté en 2005 et est resté autour de 30 millions de DTS depuis. Cette situation s'explique par une forte fluctuation du prix à l'exportation de la vanille puisque la quantité exportée varie peu. Ainsi, même si Madagascar reste le premier producteur mondial de vanille, il semble que la Grande Ile a peu d'influence sur le prix de celui-ci. La filière traverse même une crise puisque les chiffres semblent montrer une filière en déclin ou tout au moins une filière qui ne parvient pas à se relever. Un éventuel embargo sur cette filière ne fera qu'aggraver cette situation.

La région de la SAVA se trouve dans le Nord-est de Madagascar. Elle s'étend sur une superficie de 23 577 km² soit environ 4% du territoire national. Elle regroupe les districts de Sambava, d'Antalaha, de Vohémar (Vohimarina) et d'Andapa. Sa population représente 3,5% de la population totale de Madagascar. Comme toutes les régions de Madagascar, la région de la SAVA est à dominance rurale et donc aussi à dominance agricole. Sa population est jeune puisque les enfants, c'est-à-dire les moins de 18 ans, représentent 54% de la population de la SAVA. La jeunesse de sa population

s'explique par un taux de fécondité élevée (5,5 pour Madagascar et 5,0 pour la SAVA selon EDS 2008 2009).

La région de la SAVA est une région pauvre. L'incidence de la pauvreté s'élève à 74,9% en 2010 dans la région de la SAVA contre 76,5% au niveau national. En revanche, l'incidence de la pauvreté de 2005 de la SAVA est supérieure au niveau national et pourrait s'expliquer par la baisse brutale du prix de la vanille sur cette période.

La région de la SAVA représente plus de 80% de la production de vanille de Madagascar. En effet, 24 500 ha de la région de la SAVA sont plantées de vanille pour un total de 30 000 ha à Madagascar. En 2011, on compte 80 000 planteurs, 6 000 collecteurs et 33 exportateurs dans tout Madagascar. Si la SAVA représente 80% de la production de vanille, on peut estimer à 64 000 le nombre de planteurs dans la région de la SAVA.

La filière vanille fait intervenir plusieurs intervenants. En effet, la préparation de la vanille verte doit suivre des phases et des délais précis pour atteindre à la fin la qualité de gousse de vanille nécessaire (taux de vanilline, parfum, etc.). Ainsi, les différentes phases de préparation de la vanille font intervenir différents intervenants. A la base on retrouve **les planteurs** qui font la plantation, la fécondation et la récolte. Ils sont relayés par les **entreprises «mandataires» ou préparateurs** qui font le triage, échaudage, étuvage. Les produits des entreprises mandataires sont repris par **les exportateurs** qui font la préparation finale (affinage, conditionnement, etc.) avant l'exportation.

Le phénomène de travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA existe effectivement. En effet, selon les autorités interviewées, il se présente sous deux formes. D'une part, le travail non rémunéré : les enfants aidant leurs parents dans leur exploitation familiale comme « aide familiale ». D'autre part, le travail rémunéré : ce sont les enfants travaillant auprès des entreprises mandataires de la filière vanille.

Concernant son ampleur, selon les investigations sur place, le phénomène existe mais n'est pas très important. Le phénomène du travail des enfants dans la filière vanille existe dans la région de la Sava. Il touche les enfants de 12 à 17 ans, mais les 12 à 15 ans sont rarement concernés par le phénomène. Autrement dit, le phénomène concerne surtout les 15 à 17 ans. On estime à près du tiers les enfants de 12 à 17 ans travaillant dans la filière vanille.

On identifie trois raisons principales qui expliquent le travail des enfants dans la filière vanille : la pauvreté, l'absence de centres de formation professionnelle et la maîtrise du coût de production pour les entreprises. La pauvreté est la première cause du travail des enfants. La plupart de ces enfants sont issus de ménages pauvres. Les salaires que les enfants gagnent pendant les deux ou trois mois de vacances scolaires leur permettent d'assurer une année de scolarité. La pauvreté est également la raison pour laquelle les ménages planteurs mobilisent leurs enfants pour les aider dans la fécondation. Leurs revenus ne leur permettent pas d'embaucher de la main-d'œuvre salariée. L'absence de centres de formation professionnelle pour la filière est ressentie comme un handicap important. La formation sur le tas permettra à la génération future d'assurer la relève et la continuité dans la filière vanille. C'est la seconde raison pour laquelle les parents envoient leurs enfants travailler dans la filière vanille. Enfin, pour les entreprises mandataires, les raisons sont plutôt économiques. La filière vanille est en difficulté puisque les prix à l'exportation restent relativement bas. Maîtriser les coûts d'exploitation est indispensable. Le salaire des enfants est deux à trois fois moins élevé que celui des adultes. Mais faire travailler des enfants n'a pas que des avantages sur le coût. La capacité d'écoute, la capacité d'adaptation et l'honnêteté des enfants sont évoquées par les entreprises comme des éléments importants qui déterminent le choix des enfants. Les tâches sont effectuées avec plus de soin : point très important dans la préparation de la vanille pour assurer sa qualité.

Les conditions de travail des enfants ne sont pas toujours difficiles mais peuvent être améliorées en particulier en respectant la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999). L'horaire normal se situe entre 7 à 8 heures par jour. Mais parfois, le travail peut durer tard jusque dans la soirée ou même la nuit. Les enfants habitent en moyenne à 15 minutes de leur lieu de travail. Le lieu de travail dépend des tâches effectuées. Si c'est la fécondation, c'est dans le champ de vanillier. Si le travail effectué entre dans la phase de triage, échaudage ou étuvage, le travail a lieu dans le local de l'entreprise. En revanche, le séchage est effectué en plein air. Les tâches effectuées ne demandent pas beaucoup de qualification. Compte tenu de cela, la rémunération des enfants travaillant auprès des entreprises mandataires est faible. Les enfants sont rémunérés à un salaire inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Les enfants qui travaillent dans leur propre famille (ménages planteurs) ne sont pas non plus rémunérés en travaillant comme aide familiale. En somme, les enfants qui travaillent dans la filière vanille ne sont pas rémunérés à la hauteur de leur charge de travail.

Apparemment, il existe quelques enfants qui sont en situation de pires formes de travail dans la filière vanille. Selon l'étude, les conditions de travail peuvent parfois être difficiles puisque quatre enfants sur dix déclarent subir des conditions de températures extrêmes et un tiers des enfants pensent qu'ils travaillent pendant de longues heures. Par ailleurs, un tiers des enfants estiment que les charges qu'ils transportent sont trop lourdes. En réalité, les charges transportées par les enfants ne dépassent pas les 10kg par personne et ne sont pas trop lourdes mais c'est l'ensemble des va-et-vient avec les charges qui fatiguent les enfants. Toutefois, la majorité des enfants semble ne pas travailler dans des conditions dangereuses telles que les longues heures de travail, les températures extrêmes, le travail de nuit, le port de charge lourde, etc.

Les impacts du phénomène sur les enfants et leurs familles sont mitigés. Ils sont parfois négatifs comme sur la santé mais peuvent être positifs comme sur le maintien de l'enfant dans le système éducatif. Dans le domaine de la santé, les impacts ne sont pas négligeables même si les tâches effectuées sont des tâches légères. Un tiers des enfants déclarent avoir rencontré au moins trois dangers et risques¹ dans l'exercice de leurs activités. D'ailleurs, beaucoup d'enfants ressentent de la fatigue et de la courbature en fin de semaine. Ce que confirment les médecins des localités visitées. **Par contre, le phénomène a peu d'impact sur la scolarité des enfants** puisque le recrutement des entreprises mandataires correspond aux vacances scolaires en général, de juillet à septembre. Pour la fécondation, celle-ci a lieu pendant quelques jours de l'année seulement (vers février mars), soit une semaine pour près de 36 semaines de travail scolaire au total. En revanche, pour les parents et pour les enfants, **le salaire issu de ce travail permet d'assurer une année de scolarité et donc d'éviter la déscolarisation. Comme l'Etat ne peut pas pour le moment assurer la** gratuité de l'enseignement, des programmes de protection sociale dans ce domaine doivent être conçus (par exemple des programmes de transferts en espèces, entre autres). Ce phénomène de travail des enfants permet également de réduire l'attrait des enfants à l'oisiveté, à la prostitution, aux sites de rencontre sur internet, à la toxicomanie, etc. En l'absence également de centres de formation professionnelle sur la vanille, **ce phénomène permet au moins d'assurer la relève dans le métier.**

En cas de retrait des enfants dans la filière, il y aura des impacts économiques puisqu'on assisterait à une baisse de la production de la vanille verte et à une baisse du revenu des ménages et des bénéfices des entreprises mandataires. En effet, la fécondation manuelle est une intervention urgente lorsque les pieds de vanilliers sont en fleurs. Sans la contribution des enfants, la pollinisation

¹ Ce sont : i) Exposition à des produits chimiques, toxiques ou dangereux ; ii) Manipulation ou transport de lourdes charges ; iii) Travail pendant de longues heures (>= 6 heures) ; iv) Travail de nuit ; v) Attaques d'insectes, bêtes, etc. ; vi) Environnement bruyant médiocre confiné ; vii) Conditions de température extrême ; viii) Abus, harcèlement sexuel, problèmes psychologiques, affectifs ; ix) Brutalité, harcèlement et x) Blessures.

risque de ne pas être effectuée à temps ce qui risque d'affecter la production de vanille qui est déjà faible et donc réduire l'exportation de Madagascar. La solution serait de recruter de la main-d'œuvre adulte à la place des enfants ce qui entraînerait une baisse du revenu des ménages planteurs. Le retrait des enfants augmenterait également les charges des mandataires puisqu'ils doivent recruter des adultes qu'ils doivent payer un peu plus cher. Or, d'après les mandataires, ils n'ont pas le moyen d'augmenter leur prix de vente auprès des sociétés exportatrices. Leur solution serait de baisser les prix de la vanille verte auprès des planteurs pour garder leurs marges bénéficiaires. Dans ce cas là, les ménages planteurs seront doublement pénalisés puisque leur prix de revient augmente alors qu'en même temps leurs chiffres d'affaires diminuent. Le retrait des enfants dans la filière nécessiterait donc une sensibilisation sur toute la chaîne de production sinon ce seront les ménages qui sont déjà pauvres - rappelons - le -, qui supporteront les conséquences du programme de retrait des enfants.

Toutefois, qu'il y ait des impacts négatifs ou positifs, le travail des enfants dans la filière vanille doit se faire dans le respect de la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973), et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999).

Les recommandations faites pour la lutte contre le travail des enfants dans la filière Vanille dans la SAVA, touchent quatre aspects :

Aspect institutionnel : en priorité, il est recommandé de mettre en place le Comité Régional de Lutte Contre le Travail des enfants. La capitalisation des acquis et le renforcement des partenariats avec d'autres ONG œuvrant dans la protection de l'enfant appartient aussi à ce domaine. Par ailleurs, la diffusion et la mise en application des textes, notamment la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, est une recommandation à caractère transversal car touchant les quatre aspects.

Concernant **l'aspect économique**, la mise en place d'un centre professionnel de formation dans les métiers de la vanille est une question importante en ce sens qu'un tel centre n'existe pas malgré l'importance de la filière et la place de la formation dans l'amélioration de la qualité. Par ailleurs, des études plus approfondies méritent d'être menées à l'endroit des entreprises de préparation car ce sont celles qui emploient le plus d'enfants. En plus, nous recommandons l'amélioration des conditions du travail chez les enfants de plus de 15 ans.

Sur **l'aspect social**, l'appui déjà fait aux AGR des parents est recommandé.

Enfin, la question relative à **la sensibilisation** a aussi un caractère transversal car elle touche les quatre domaines cités auparavant. Toutes les parties prenantes, surtout les Autorités locales, devront être sensibilisées.

INTRODUCTION

Le travail des enfants est une préoccupation majeure pour la plupart des pays en voie de développement. Cette préoccupation est apparue à la suite des dégradations constatées de la situation des enfants.

A Madagascar, la première Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) a été réalisée en 2007. Cette enquête a montré que 28% des enfants de 5 à 17 ans sont économiquement occupés à Madagascar. L'agriculture et la pêche constituent les premiers secteurs d'emploi de ces enfants. De nombreux facteurs peuvent expliquer le travail des enfants dont entre autres la pauvreté généralisée dans le pays.

Il est clair que pour Madagascar, avec huit personnes sur dix vivant en dessous du seuil de pauvreté (INSTAT, 2011), la réduction du travail des enfants passe entre autres par la réduction significative du taux de pauvreté qui exige à son tour une croissance économique robuste et globale. Mais indépendamment de la stratégie de réduction de la pauvreté, des actions spécifiques contre le travail des enfants doivent être conçues.

Le travail des enfants est un phénomène national à Madagascar. Il est plus important en zone rurale (31,1%) qu'en zone urbaine (18,8%). Aucune région n'est épargnée. Selon l'ENTE 2007, la proportion des enfants économiquement occupés va de 8,3% dans la région de Diana à 54,8% dans la région de Vakinankaratra. La région de la SAVA, zone réputée pour sa forte production de vanille n'en est pas une exception : 33,4% des enfants de 5 à 17 ans dans cette région sont économiquement occupés.

D'ailleurs, au mois de mars 2009, un article décrivant le travail des enfants dans la filière vanille à Madagascar est paru dans le quotidien UK Sunday Time. Cet article a suscité des réactions de la part des clients de vanille de Madagascar en ce sens que son contenu pouvant mettre en cause l'achat de la vanille provenant de Madagascar si l'implication des enfants dans la filière est effective.

La présente étude cherche à effectuer un état des lieux du travail des enfants dans la filière vanille à Madagascar. En effet, quelques motivations ont amené le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT, à travers de son projet « Combattre le travail des enfants par l'éducation » (TACKLE), à entreprendre cette étude. D'une part, des sociétés exportatrices de vanille ont approché le BIT pour savoir quelles actions entreprendre face au travail des enfants dans cette filière. D'autre part, l'existence du travail des enfants dans la filière vanille dans la Région soulèverait des questions relatives aux impacts sociaux sur les enfants mais aussi des impacts économiques pour le pays, par rapport aux réactions des clients potentiels acheteurs de la vanille de Madagascar.

Dans cette optique, nous avons effectué une visite sur le terrain pour voir de visu la situation et effectué des interviews auprès des différentes entités concernées pour évaluer l'ampleur dudit phénomène dans la région de la SAVA, la première région productrice de vanille à Madagascar.

Ce rapport d'étude se présente comme suit. Le chapitre premier porte sur la présentation du contexte national et régional de la SAVA. Le deuxième chapitre présente la méthodologie adoptée pour mener cette étude. Les chapitres suivants (chapitres 3 et 4) analysent le travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA. Si le troisième chapitre est consacré à la manifestation du travail des enfants dans la filière vanille, le quatrième chapitre analyse les impacts du travail des enfants dans la filière vanille en particulier sur l'éducation, sur la santé et sur l'économie en général. Dans le dernier chapitre de ce rapport, on essayera de proposer des pistes d'interventions pour remédier à la situation des enfants travaillant dans la filière vanille dans la région de la SAVA.

Chapitre I. CONTEXTE GENERAL

I.1. Situation géographique

Étendue sur 587 040 km², Madagascar est la quatrième plus grande île du monde après le Groenland, la Nouvelle Guinée et l'île Bornéo. Située dans l'hémisphère Sud à 400 Km à l'Est des côtes mozambicaines, Madagascar est située en cœur de l'Océan Indien. Sur 1 580km de long et 580km de large, elle est traversée du Nord au Sud par une zone de montagnes et de collines. Le relief du pays est composé d'une bande côtière étroite à l'Est jusqu'au Nord, de hauts plateaux du Centre Sud au Centre Nord, d'une zone de plateaux plus bas et de plaines à l'Ouest.

Madagascar est traversée au Sud par le Tropique de Capricorne entraînant un climat de type tropical. D'une façon quasi annuelle, l'Est côtière est constamment exposée aux cyclones et aux tempêtes tropicales.

Du point de vue administratif, Madagascar est subdivisé en 6 provinces et 22 régions. Les régions sont ensuite subdivisées en districts (110 en tout) puis en communes.

Figure 1 : Carte de Madagascar avec les 22 régions



I.2. Démographie et pauvreté

En 2010, la population malgache est estimée à près de 20 millions d'habitants. Elle est caractérisée par 80% de ruraux. La population est jeune puisque les enfants de moins de 18 ans représentent 63% de la population, soit près de 11 millions d'individus.

Madagascar fait partie des pays les plus pauvres du monde. Le calcul des consommations totales par tête estimé à partir des indicateurs macro-économiques indiquent que la nation s'est globalement appauvrie au cours des cinquante dernières années. La majorité de la population, 76,5%, vit en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 466 800 Ariary par tête en 2010, soit de l'ordre de 234 dollars

des États-Unis². Quoique la pauvreté ait fortement augmenté entre 2005 et 2010 certainement suite à la crise sociopolitique, le taux de pauvreté à Madagascar n'a pas vraiment évolué au cours des 17 dernières années. L'incidence au niveau national reste entre 70% et 80%. L'incidence de la pauvreté rurale est très élevée et tourne autour de 78%. En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est nettement inférieure quoiqu'en moyenne elle soit de l'ordre de 54% entre 1994 et 2010. Ainsi, la réduction de la pauvreté s'avère difficile à Madagascar encore plus dans un contexte de crise. En conséquence, pour réussir, la lutte contre le travail des enfants ne peut s'appuyer uniquement sur la stratégie de réduction de la pauvreté qui peine à trouver sa voie.

Tableau 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu	1993 (%)	1997 (%)	1999 (%)	2001 (%)	2002 (%)	2004 (%)	2005 (%)	2010 (%)
Urbain	50,1	63,2	52,1	43,9	61,6	53,7	52,0	54,2
Rural	74,5	76,0	76,7	77,2	86,4	77,3	73,5	82,2
Madagascar	70,0	73,3	71,3	69,7	80,7	72,1	68,7	76,5

Sources : Enquête Prioritaire auprès des Ménages (EPM) de 1993, 1997, 1999, 2001, 2002, 2004, 2005, 2010

L'évolution de l'indicateur de développement humain (IDH) qui traduit le changement de l'espérance de vie à la naissance, du taux de scolarisation, du taux d'alphabétisation des adultes et le revenu Parité de pouvoir d'achat (PPA) montre une amélioration de cet indicateur suivi d'un fléchissement en 2010. Allant de 0,469 en 1999, l'IDH atteint 0,571 en 2008 pour chuter à 0,435 en 2010. Ce faible niveau de l'IDH traduit un autre aspect de la pauvreté à Madagascar.

Tableau 2 : Evolution des dix dernières années de l'IDH

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008	2010
IDH	0,462	0,493	0,468	0,469	0,499	0,509	0,533	0,571	0,435
Rang	135	147	149	150	146	143	143	145 (*)	135 (**)

Note : (*) sur 181 pays, (**) sur 169 pays.

Sources : Rapports sur le Développement Humain.

1.3. Education

Le secteur éducation est présenté brièvement dans ce chapitre étant donné son rôle dans le développement économique en général et dans l'amélioration du bien-être (surtout futur) des enfants en particulier. Malgré les efforts importants déployés en vue de l'amélioration du système d'éducation et de formation à Madagascar, les indicateurs de l'enseignement révèlent une situation difficile de l'éducation.

En effet, selon l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages (EPM) 2010, près d'un tiers de la population est encore analphabète (29%) et qu'un enfant sur quatre âgés de 6 à 10 ans n'a pas accès à l'éducation primaire malgré les progressions constatées depuis l'année scolaire 2002-2003.

² Selon le Tableau de bord de l'économie malgache (INSTAT, 2011), 1 euro = 2 802,4 ariary et 1 dollar des États-Unis = 1 999,38 ariary.

Tableau 3 : Taux de scolarisation entre 2005 et 2010

Année	Taux Brut de Scolarisation			Taux Net de Scolarisation		
	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur
2005	139,3	33,8	12,8	83,3	19,1	4,4
2010	118	43,7	15,8	73,4	22,7	6,3

Source : INSTAT/DSM/EPM 2005, 2010. TBS : taux brut de scolarisation TNS : taux net de scolarisation.³

I.4. Aperçu macro-économique...

Globalement, au cours de la dernière décennie, le taux de croissance du PIB à Madagascar est inférieur à celui de l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne. Si en moyenne, cet indicateur atteint 3,2% entre 2000 et 2009 pour Madagascar, il est évalué à 5,6% en moyenne pour l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne.

Tableau 4 : Evolution comparée du taux de croissance du PIB de Madagascar et de l'Afrique Subsaharienne

Taux de croissance du PIB	2000 (%)	2001 (%)	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)	2007 (%)	2008 (%)	2009 (%)	Moyenne (%)
Madagascar	4,8	6,0	-12,7	9,8	5,3	4,6	5,0	6,2	7,1	-3,7	3,2
Afrique subsaharienne	3,6	4,9	7,2	4,9	7,1	6,2	6,4	7,2	5,6	2,8	5,6

Source : Institut National de la Statistique, FMI WEO.

Malgré les efforts déployés, Madagascar est toujours classé parmi les pays à faible revenu. Le taux de croissance du PIB reste faible au regard du taux de croissance démographique qui est relativement élevé. Ce dernier se conjugue en plus avec un faible niveau d'investissement. Le pays reste dans une situation de stagnation qui a fragilisé son économie. Il ne parvient pas à atteindre un taux de croissance économique nécessaire pour amorcer une réelle réduction de la pauvreté.

L'économie malgache est essentiellement agricole. Le secteur primaire (agriculture, pêche, sylviculture) représente près d'un tiers du PIB. Le secteur secondaire contribue le moins à la création de richesse, en participant à près de 15% du PIB. Le faible tissu industriel est dominé par l'industrie agro-alimentaire, l'industrie extractive, et dans une moindre mesure, l'industrie manufacturière (Zone franche comprise). Enfin, le secteur tertiaire représente près de la moitié du PIB. Trois branches d'activités s'y distinguent: les services rendus aux entreprises, le commerce et le transport des marchandises. Le tourisme se développe mais les infrastructures sont encore insuffisantes.

³ Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau primaire est le rapport de l'effectif total du primaire sur la population d'âge scolaire c'est-à-dire de 6 à 10 ans. Pour diverses raisons (retard d'admission en première année du primaire, redoublement, ...), des élèves du primaire peuvent ne pas appartenir à cette tranche d'âges. Ainsi, le taux brut de scolarisation (TBS) peut être supérieur à 100%. Pour le secondaire du premier cycle, la tranche d'âge légale est de 11 à 14 ans, et pour le secondaire du second cycle, elle est de 15 à 17 ans. Le taux net de scolarisation (TNS) du primaire, quant à lui, mesure la proportion d'enfants d'âge légal du primaire, c'est-à-dire de 6 à 10 ans qui sont effectivement scolarisés dans le primaire.

I.5. ... et du rôle de la filière vanille

Sur les dix dernières années, la balance commerciale de Madagascar a été toujours déficitaire sauf en 2001 grâce à une forte augmentation de l'exportation. L'augmentation du prix de la vanille a joué un rôle important dans cette amélioration passagère de la balance commerciale.

Tableau 5 : Evolution de la balance commerciale (en millions de DTS)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exportation FOB	638,4	757,9	375,0	611,6	669,1	578,5	657,7	808,6	828,9	676,0
Importation FOB	-707,6	-746,3	-411,4	-793,4	-963,6	-981,7	-1041,9	-1463,3	-2033,8	-1710,2
Balance commerciale	-69,2	11,6	-36,4	-181,5	-294,5	-403,2	-384,2	-654,7	-1204,9	-1034,2

Source : Banque centrale de Madagascar.

Néanmoins, quelque soit l'évolution de son prix, la vanille avec le girofle, le café et les crevettes figurent parmi les principaux produits d'exportation de Madagascar. Soulignons toutefois que si le café, la vanille et le girofle (CAVAGI) occupaient une place prépondérante dans l'exportation malgache depuis l'indépendance (plus de 70%), leur part a diminué progressivement depuis le milieu des années 80. Actuellement, ces trois produits restent importants mais sans dépasser toutefois les quarts de l'exportation hors zone franche.

Malgré cela, la vanille de Madagascar est reconnue mondialement pour sa qualité : son taux de vanilline est parmi les plus élevés (peut atteindre jusqu'à 6,5% si la norme requise est de 3,5%). Les bonnes conditions climatiques et le sol fertile assurent une bonne production de vanille. Madagascar figure parmi les premiers exportateurs mondiaux de vanille en exportant en moyenne 1 600 tonnes par an.

Tableau 6 : Les principaux pays exportateurs de vanille : classement selon leur exportation de vanille

	Exportation en 2005 (en tonnes)	Exportation en 2010 (en tonnes)
Madagascar	1806	1800
Ouganda	181	160
Indonésie	138	250
Comores	70	110
Papouasie (Nouvelle-Guinée)	59	50
Inde	52	30
Autres	38	20
Total	2 344	2 420

Sources : Atelier national de la filière vanille, 28 décembre 2006. Atelier national de la filière vanille, juin 2011.

La vanille représente en moyenne 10% de l'exportation malgache sur la période 2000-2009. Toutefois, il faut souligner que ce poids de la vanille dans l'exportation de la Grande Île a fortement fluctué entre 2000 et 2009 allant de 4% (2008) à 24% (2002) de l'exportation totale. En effet, si la vanille apportait près (ou même plus) de 100 millions de DTS par an entre 2001 et 2004, l'exportation a fortement chuté en 2005 et est resté autour de 30 millions de DTS depuis.

Tableau 7 : Poids de la vanille dans l'exportation malgache

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Exportations de vanille (millions de DST)	43,7	128,8	90,2	138,6	94,8	32,5	32,2	36,1	30,6	28,2	65,6
Totale exportation (millions de DTS)	638,4	757,9	375,0	611,6	669,1	578,5	657,7	808,6	828,9	676,0	594,6
Poids de la vanille dans les exportations malgaches	6,8%	17,0%	24,1%	22,7%	14,2%	5,6%	4,9%	4,5%	3,7%	4,2%	9,9%

Sources : Banque centrale de Madagascar.

Cette fluctuation de la valeur l'exportation s'explique par une forte fluctuation du prix à l'exportation de la vanille puisque la quantité exportée varie peu. Ainsi, même si Madagascar reste le premier producteur Mondial de vanille, il semble que la Grande Ile a peu d'influence sur le prix de celui-ci. La filière traverse même une crise puisque les chiffres semblent montrer une filière en déclin ou tout au moins une filière qui ne parvient pas à se relever. Un éventuel embargo sur cette filière ne fera qu'aggraver cette situation.

Tableau 8 : Evolution de l'exportation de vanille à Madagascar : valeur des exportations, quantité exportée et prix du kilo

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Valeurs des exportations (millions de DTS)	43,7	128,8	90,2	138,6	94,8	32,5	32,2	36,1	30,6	28,2	65,6
Quantité (milliers de tonne)	1,3	1,6	0,8	1,0	0,7	1,9	1,7	3,1	2,1	2,0	1,6
Prix en DTS par kilo	33,6	80,5	112,8	133,0	128,1	17,1	18,9	11,6	14,6	14,1	40,3

Sources : Banque centrale de Madagascar.

1.6. L'emploi à Madagascar

A Madagascar, l'emploi reste fortement concentré dans le secteur primaire. Près de 80% des actifs occupés exercent à titre principal dans le secteur primaire (agriculture, pêche, chasse, sylviculture, etc.). Les emplois non agricoles sont largement dominés par les activités commerciales (7% de l'emploi total).

Selon l'EPM 2010, la proportion de la population active (actifs occupés ou chômeurs) dans la population en âge de travailler (5 à 64 ans) est de 63,7%. Ce taux atteint même 90% lorsqu'on considère la population de 15 à 64 ans, soit l'âge légal pour travailler (pour les 15-17 ans, il leur est permis d'exercer des travaux non dangereux). La participation des enfants à l'activité économique n'est pas négligeable, particulièrement à la campagne, où un enfant de 5 à 10 ans sur dix et près de 30% des enfants de 10-14 ans est actif.

Le taux de chômage à Madagascar est faible car il ne touche que 3,8% de la population active du pays. C'est un phénomène essentiellement urbain, 7,6% dans les villes et moins de 3% à la campagne. En fait, les tensions sur le marché du travail se manifestent surtout par un sous emploi massif lié à la

durée du travail et la situation d'emplois inadéquats qui touche respectivement plus de 25% et 42% des actifs occupés.

1.7. Bref aperçu de la région de la SAVA

La région de la SAVA se trouve dans le Nord-est de Madagascar, entre 13°30' et 16° de latitude Sud et 49°20' et 50°20' de longitude Est. Elle s'étend sur une superficie de 23.577 km² soit environ 4% du territoire national. Elle regroupe les districts de Sambahava, d'Antalaha, de Vohémar et d'Andapa (voir figure ci-après).

Figure 2 : La région de la SAVA avec ses quatre districts : Sambahava, Antalaha, Vohémarina, Andapa



Sa population représente 3,5% de la population totale de Madagascar, 1,5% de la population urbaine et 4,1% de la population rurale malgache. Ainsi, comme toutes les régions de Madagascar, la région de la SAVA est à dominance rurale et donc aussi à dominance agricole.

La taille moyenne des ménages de la SAVA est légèrement inférieure à celle de la population nationale, le ratio de dépendance économique est également inférieur à celui du niveau national. Les femmes sont légèrement plus nombreuses dans cette région avec 52,5% (49,6% au niveau national) de femmes contre 47,5% (50,4% au niveau national) d'hommes.

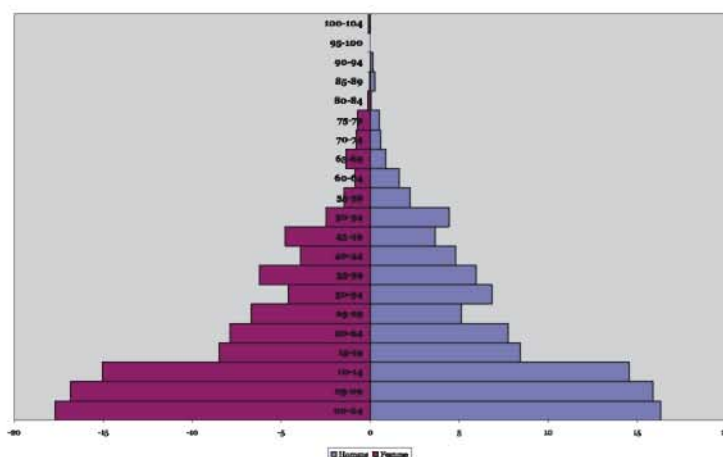
Tableau 9 : Quelques caractéristiques démographiques en 2003

Zone	Urbain	Rural	Ensemble
Taille moyenne des ménages			
SAVA	4,0	4,2	4,1
Madagascar	4,6	4,9	4,9
Ratio de dépendance économique			
SAVA	79,4	82,8	81,5
Madagascar	80,1	89,5	84,9

Source : IFM 2003.

Les enfants, c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans, représentent 54% de sa population. La population de la SAVA est donc jeune (voir pyramide des âges). La jeunesse de la population malgache et entre autres celle de la région de la SAVA s'explique par un taux de fécondité élevée (5,5 pour Madagascar et 5,0 pour la SAVA selon EDS 2008 2009).

Figure 3 : Pyramide des âges de la région de la SAVA



Quant à la répartition des enfants selon leur classe d'âge, les enfants de 0 à 4 ans sont un peu moins du tiers des enfants. Près de six enfants sur dix ont entre 5 et 14 ans tandis que les enfants de 15 à 17 ans représentent 10,2% des enfants de la SAVA contre 12,5% des enfants au niveau national. Enfin, 5,6% des enfants malgaches vivent dans cette région de la SAVA.

Tableau 10 : Répartition des enfants selon leur groupe d'âge en 2005

Zone	0-4ans (%)	5-14 ans (%)	15-17 ans (%)	Total (%)
SAVA	31,7	58,1	10,2	100
Madagascar	31,8	55,6	12,5	100

L'incidence de la pauvreté s'élève à 74,9% en 2010 dans la région de la SAVA contre 76,5% au niveau national. Celle-ci n'a augmenté que de 2,4 points entre 2005 et 2010 contre 7,8 points pour l'ensemble. Probablement, l'impact de la crise sur la population de la SAVA a été moindre par rapport à d'autres régions de Madagascar. Ceci pourrait être lié à la production de vanille qui assure un minimum de revenu aux ménages de la région. En revanche, l'incidence de la pauvreté de 2005 de la SAVA qui est supérieure au niveau national pourrait s'expliquer par la baisse brutale du prix de la vanille (voir tableau 8) sur cette période.

Tableau 11 : Incidence de la pauvreté monétaire dans la région de la SAVA entre 2005 et 2010

	Incidence de la pauvreté			Incidence de la pauvreté des enfants		
	2005	2010	Ecart	2005	2010	Ecart
SAVA	72,5	74,9	2,4 points	76,5	79,9	3,5 points
Madagascar	68,7	76,5	7,8 points	74,6	82,0	7,4 points

Sources : EPM 2010 (provisoire) 2005.

Cette pauvreté d'ensemble de la SAVA se reflète sur la situation des enfants de la région. 79,9% des enfants y vivent dans la pauvreté en 2010 (82% dans tout Madagascar). La pauvreté des enfants y a également moins augmenté par rapport à celle de l'ensemble du pays. Néanmoins, elle reste très élevée et est également plus élevée que le niveau national en 2005.

Tableau 12 : Taux d'activité dans la région de la SAVA en 2005

Zone	Urbain	Rural	Ensemble
SAVA	54,2	63,0	62,2
Madagascar	57,6	66,7	64,6
	Hommes	Femmes	Ensemble
SAVA	54,2	63,0	62,2
Madagascar	57,6	66,7	64,6

Sources : EPM 2005.

Concernant les caractéristiques du marché de travail, la région de la SAVA ne s'écarte pas beaucoup du résultat national comme l'atteste le taux d'activité ou la classification des emplois selon les catégories socio-professionnelle, niveau d'instruction ou classe d'âge. Le niveau d'instruction de la population active occupée de la SAVA ne diffère pas de celui de l'ensemble du pays : les actifs occupés sont composés majoritairement d'individus de niveau primaire (près de 55% aussi bien dans la région de la SAVA qu'au niveau national) et d'individus sans instruction (près de 28% aussi bien dans la région de la SAVA qu'au niveau national).

Néanmoins, on observe que le taux d'activité de la SAVA (62%) est légèrement inférieur par rapport au niveau national (65%). Quant aux statuts des travailleurs, malgré la similitude, en particulier la prédominance des aides familiaux (49% dans la région de la SAVA et 52% au niveau national), il semble qu'il y a moins de salariés (cadres ou ouvriers) dans la région de la SAVA et un peu plus d'indépendants ou de patrons qui travaillent donc à leur propre compte. Les données ne permettent de dire si cette plus grande proportion des indépendants ou patrons s'expliquent par l'importance de la culture de café, vanille et girofle, trois produits d'exportation dominant dans la région ou non. On peut penser toutefois que ces produits d'exportation ne sont pas indépendants de cette situation étant donné l'importance des opérateurs économiques dans cette région.

Tableau 13 : Répartition de la population active occupée selon différents critères dans la région de la SAVA en 2005

	Classe d'âge						
	Age moyen	6-10 ans (%)	11-14 ans (%)	15 -24 ans (%)	25-64 ans (%)	65 ans et plus (%)	Total (%)
SAVA	33,9 ans	3,3	2,7	23,2	67,9	3,0	100
Madagascar	32,5 ans	4,7	5,4	25,0	61,5	3,4	100
Niveau d'instruction							
	Sans instruction (%)		Primaire (%)	Secondaire (%)	Universitaire (%)		Total (%)
SAVA	27,9		54,7	14,9	2,5		100
Madagascar	28,1		55,4	13,5	3,1		100
Catégories socioprofessionnelles							
	Cadre, agents de maîtrise (%)	Ouvrier qualifié (%)	Ouvrier non qualifié (%)	Indépendant ou patron (%)	Stagiaire (%)	Aide familiale (%)	Total (%)
SAVA	0,9	2,7	2,1	45,4	0,1	48,7	100
Madagascar	1,3	4,6	7,6	34,2	0,1	52,3	100

Sources : EPM 2005.

Selon l'ENTE 2007, 28,1% des enfants malgaches sont économiquement occupés et 33,4% des enfants de la région de la SAVA. L'insertion des enfants sur le marché du travail paraît donc plus importante dans la région de la SAVA mais les données ne permettent pas de dire si la filière vanille a une influence sur cette situation ou non. Toutefois, la prédominance de l'agriculture dans la SAVA⁴ laisse présager que ces enfants travaillent la plupart du temps dans le secteur agricole.

Le taux de scolarisation de la SAVA est supérieur à la moyenne nationale si l'on se réfère aux données de l'EPM et du Ministère de l'Education⁵. En effet, le taux brut de scolarisation (TBS) en primaire s'élève à 159% en 2008 alors que ce taux n'était que de 130% pour l'ensemble du pays. Le taux d'achèvement en primaire suit également cette tendance : 93% dans la région de la SAVA et 66% pour Madagascar. Pour les élèves du collège, le TBS (2006) atteint 32% dans la région de la SAVA (28,5% pour Madagascar), un écart qui s'explique surtout par une plus grande insertion scolaire des garçons de la région de SAVA (36% pour la SAVA et 29,5% pour Madagascar)⁶.

I.8. Objectifs de l'étude

Madagascar a ratifié les principales conventions internationales sur le droit des enfants : la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants.

Le travail des enfants apparaît comme un phénomène inacceptable. Il s'avère aussi que les enfants qui entrent très tôt dans le marché du travail au détriment de leur éducation grandissent dans la pauvreté et hypothèquent sensiblement leur avenir.

L'étude examine, la nature et les caractéristiques du travail dans enfants dans la filière vanille, l'ampleur de ce phénomène dans la région de la SAVA, les causes et les manifestations de ce travail des enfants. L'étude se concentre également sur les conditions de travail des enfants. Elle n'a pas la prétention de donner une vue représentative du travail des enfants dans la région de la SAVA puisqu'elle est basée sur une évaluation rapide du phénomène. Toutefois, elle permet d'avoir une première évaluation du phénomène.

La présente étude essaye également d'attirer l'attention sur la manière dont la pauvreté affecte les enfants, l'objectif est de soutenir des efforts destinés à préserver les enfants de leur insertion prématurée sur le marché du travail.

⁴ Selon l'EPM 2005, 84% des ménages de la SAVA s'adonnent au moins à un type de culture contre 68% au niveau national. Ainsi, avec ce chiffre, la région de la SAVA figure parmi les régions (après Sofia avec un taux de 91%) où prédomine l'agriculture. En revanche, le taux de possession d'entreprises non agricoles est le plus faible (11% contre 27% au niveau national) dans la région de la SAVA.

⁵ Les chiffres fournis ici sont tirés des rapports « Eléments de diagnostics du système éducatif malgache, le besoin d'une politique éducative nouvelle pour l'atteinte des OMD et la réduction de la pauvreté, MEN, Août 2008 » et « Repères statistiques 2009, MEN ».

⁶ Le taux brut de scolarisation des garçons dans le collège en 2006 est de 36% dans la région de la SAVA contre 29,5% au niveau national, et 28,2% contre 27,6% pour les filles.

Chapitre II. *METHODOLOGIE*

II.1. La démarche

La méthodologie adoptée ici est la méthode de l'évaluation rapide donc basée essentiellement sur des approches qualitatives. Elle privilégie l'observation et l'entretien. L'objectif est de comprendre rapidement la situation des enfants dans la filière vanille. La phase de collecte a été effectuée dans la région SAVA et elle est constituée par des entretiens auprès des Autorités locales, des Directions Régionales et des opérateurs dans la filière vanille. Il y avait également eu des entretiens auprès des familles voire des enfants en situation d'emploi dans cette filière. Conformément aux termes de référence (TdR), cette phase a été réalisée en étroite collaboration avec les parties prenantes sur place. L'observation a eu lieu principalement dans les zones de travail des enfants.

Les trois phases ainsi que les activités menées ont été les suivantes :

Phase 1 : Phase préalable (finalisation de la méthodologie et programmation de la visite des sites)

Cette première phase de l'étude a été consacrée essentiellement à la prise en main de la mission. Elle a permis de cerner son étendue et ses champs d'application et de procéder à la collecte des données auprès des différentes parties prenantes et d'autres sources à identifier: des tâches indispensables et préalables à la conception proprement dite. Il s'agissait de mises au point entre le consultant et le client afin de pouvoir procéder au démarrage effectif des activités. Les tâches prévues dans le cadre de cette phase ont été :

- **La régularisation des formalités administratives**
- **L'harmonisation de la compréhension des contours des TdR**
- **Le cadrage de l'intervention et l'affinage de la méthodologie** (processus pour l'enquête, échantillonnage spatial cible) et du calendrier des activités avec les parties prenantes immédiates, notamment le client afin de vérifier le planning et les périodes charnières où ce dernier devra intervenir afin de diminuer au maximum l'intervention
- **La collecte de la documentation de base** disponible auprès du BIT, du Ministère de la Population et des actions sociales; de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) notamment :
 - o Les documents statistiques sur la population et les enfants à MADAGASCAR
 - o Les documents statistiques sur la population et les enfants dans la SAVA
 - o Les documents statistiques sur les enfants, l'éducation dans la région SAVA
 - o Les documents « qualitatifs » sur le travail dans la région SAVA
 - o Les informations économiques sur le commerce de vanille de Madagascar
- **Elaboration des outils de collecte** des informations à utiliser auprès des différentes parties prenantes à l'étude, qui sont :
 - o Les opérateurs de la filière vanille de la SAVA
 - o Les parents des enfants employés dans le secteur
 - o Les enfants employés dans le secteur

- Les parents n'ayant aucun enfant travaillant dans le secteur vanille
- Et les organismes qui s'occupent d'enfants (pour mieux connaître la situation dans la région)
- **Préparation des missions sur terrain, comprenant :**
 - Préparation du canevas pour la collecte d'informations
 - Prise de contact pour rendez vous avec les autorités, opérateurs
 - Finalisation du plan de mission qui durera dix (10) jours sur site et pendant laquelle le consultant fera les enquêtes et entretiens

Phase 2 : Collecte de données

Cette phase effectuée dans la région SAVA a été constituée par des entretiens auprès des autorités locales, des Directions Régionales et des opérateurs dans la filière vanille. Il y avait eu aussi des enquêtes qualitatives auprès des familles voire des enfants en situation d'emploi dans cette filière. Conformément aux TDR, cette phase a été réalisée en étroite collaboration avec les parties prenantes sur place.

Les activités menées ont été les suivantes :

- **Entretiens avec les Autorités locales selon le guide d'entretien (cf.annexe) :**
 - Dresser le profil socio-démographique des ménages ayant des enfants employés dans la filière vanille
 - Connaître l'avis des autorités sur l'ampleur du phénomène
 - Connaître la typologie des enfants travailleurs
 - Connaître les causes du travail des enfants
 - Connaître les actions déjà entreprises par les autorités locales.
- **Entretiens avec les responsables des Directions Régionales des ministères (MFPTLS ; EDUCATION NATIONALE ; POPULATION ET ACTIONS SOCIALES ; JUSTICE ; MECI/INSTAT...) selon le canevas :**
 - Dresser le profil socio démographique des ménages ayant des enfants travailleurs
 - Connaître l'avis de la Direction régionale de la Population sur l'ampleur du phénomène
 - Connaître la typologie des enfants travailleurs
 - Connaître les causes du travail des enfants
 - Connaître les actions déjà entreprises par les Directions Régionales

Le tableau suivant montre les entités enquêtées, lieu d'enquête, nombre de personne et leur fonction :

DISTRICT DE SAMBAVA

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Région SAVA	Bureau Région dans la commune urbaine	01	Directeur de Cabinet
Commune Urbaine	Bureau Commune Urbaine	01	1 ^{er} Adjoint au maire
Fokontany	Bureau Fokontany Ambaro miambana	02	Chef Fokontany
Fokontany	Bureau Fokontany Farahàlana	01	Chef Fokontany
CEG Farahàlana	Bureau CEG Farahàlana	01	Directeur CEG
CEG Farahàlana	Salle de classe 3è 4	01	Enseignant de Français
CEG Farahàlana	Salle de classe 3è 3	01	Enseignant de Mathématique
Direction Régionale de la Population	Bureau sise à Antanifotsy	01	Chef de Service Régional Population
Aide et Action	Bureau de « Aide et Action » dans la Commune Urbaine	02	Chef de Bureau Andapa et Sambava
	Total autorités et autres institutions	11	

DISTRICT D'ANTALAHA

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Commune Urbaine	Bureau Commune Urbaine	01	Le Maire
District	Bureau District	01	Chef District
Fokontany	Bureau Fokontany Ampahana et Ambinany	02	Chef Fokontany
Hopital Public d'Antalaha	Bureau du medecin chef	01	Médecin Chef
CEG Maherifody	Bureau CEG Maherifody	01	Directeur CEG
CEG Maherifody	Salle de classe 3è 5-4-3-2	01	Enseignant de SVT
CEG Maherifody	Salle de classe 3è 5-4-3-2	01	Enseignant de Malagasy
Association Pour la Protection de l'Enfant Libre (APPEL)	Bureau de « Alliance Française » dans la Commune Urbaine	01	Présidente de « APPEL »
Association des Réseaux de Protection du droit de l'Enfant	Maison d'habitation de la présidente de l'ONG	01	Présidente de l'association
Comite d'Aide aux Lépreux d'Antalaha (ONG - CALA)	Lieu de vente de produits artisanaux Comite d'Aide aux Lépreux d'Antalaha	01	Vendeuse et ancien enfant travailleur
	Total Autorités et autres entités	11	

- **Entretiens avec les entreprises locales : planteurs, collecteurs, préparateurs, exportateurs.**
 - o Description de l'entreprise (Activité, nombre de salariés, structure, chiffres d'affaires,...)
 - o Analyse de la chaîne depuis la plantation, la préparation jusqu'à l'exportation et analyse des phases où les enfants sont employés
 - o Connaître les raisons pour l'embauche des enfants

Les tableaux suivants montrent les entités enquêtées, lieu d'enquête, le nombre de personnes et leur fonction :

DISTRICT DE SAMBAVA : 03 Fokontany

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Entreprise d'exportation	Bureau de l'entreprise sise à Antanifotsy Commune Urbaine	02	Directeur de Production Gestionnaire
Entreprise de Préparation	Bureau et Usine dans la Commune rurale de Farahalana	01	Entrepreneur individuel
Entreprise de plantation	Site de plantation dans la Commune rurale d'Ankadirano	02	Entrepreneurs individuels
Total entreprises		05	

DISTRICT D'ANTALAHA : 08 Fokontany

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Entreprise de préparation	Bureau et Usine dans les Fokontany de Maherifody et de Belle Rose	02	Entrepreneurs individuels
Entreprise familiale de plantation	Site de plantation dans les Fokontany d'Ambinany, Ankoalabe, Ampohibe, Ampahana, Antsahamaro, Ianjarivo, Antsahamaro, Marofinaritra	12	Entrepreneurs individuels
Total entreprises		14	

- **Enquête qualitative auprès des familles ayant des enfants travailleurs :**

a. Profil socio - démographique des ménages :

- Taille du ménage
- Profil du chef de ménage (état matrimonial, sexe, âge, niveau d'éducation, ...)
- Profil de chaque membre dans le ménage (sexe, âge, niveau d'éducation, ...)
- Autres personnes à charge

b. Evaluation des activités économiques des ménages :

- Type d'activités
- Activités secondaires
- Niveau de revenu de chaque activité (commerce, activités agricoles, pêche, ...)
- Autres activités de substitut
- Niveau de revenus tirés des activités

c. Connaître leurs motivations pour employer leurs enfants

d. Evaluation des impacts du travail des enfants sur le plan social et économique

e. Proposition de recommandations et actions

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Parent d'enfant travailleur	Maison d'habitation dans le Fokontany de Belle rose, CUA	01 (*)	Mère de famille

(*) : Les parents d'enfants travailleurs travaillent aussi. Le père de famille est transporteur et la mère est marchand ambulant. Il a été très difficile d'obtenir de rendez vous avec eux. Nous avons le numéro de téléphone donné par l'enfant mais le numéro reste injoignable jusqu'à notre retour à Antananarivo.

- **Enquête qualitative auprès des enfants travailleurs :**

a. Typologie des enfants travailleurs :

- Age, sexe, localités d'habitation
- Niveau d'éducation ; compétences et expériences
- Types d'activités de l'entreprise employeur
- Lieu de travail, conditions de travail (y compris durée et horaire) et rémunérations
- Situation de famille

b. Informations qualitatives :

- Principales motivations à travailler
- Principales tâches effectuées par ces enfants
- Dangers physiques auxquels ils sont exposés
- Problèmes particuliers

DISTRICT SAMBAVA : Un SITE

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Enfants travailleurs même en période scolaire	Chez une entreprise de préparation sise à Farahàlana	01 enfant (*)	Local de préparation de vanille à Farahàlana
Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre	Salle de classe 3è 4 et 3è 3 du CEG Farahàlana	20/80 élèves	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre
Total enfants travailleurs		21	

DISTRICT ANTALAHA : 02 SITES

Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Fonction
Enfants travailleurs même en période scolaire	Chez une entreprise de collecte et de préparation de vanille à Maherifody et à Belle rose	20 enfants (*)	Dans les locaux de préparation de vanille à Maherifody et à Belle rose
Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre	Salle de classe 3è 5 et 3è 2 du CEG Maherifody	20/160 élèves	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre
Total enfants travailleurs		40	

Récapitulatif des entretiens réalisés :

Les tableaux suivants montrent les récapitulatifs des entretiens réalisés auprès des différentes entités (autorités, entreprises, familles, enfants,...).

DISTRICT DE SAMBAVA :

Site : COMMUNE URBAINE + 03 SITES : AMBARO MIAMBANA, FARAHALANA et ANKADIRANO

Période : 20/06/2011 au 23/06/2011 (04 Jours)

Date	Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Personne
AUTORITES				
	Région SAVA	Bureau Région dans la Commune Urbaine	01	Directeur de Cabinet
	Commune Urbaine	Bureau Commune Urbaine	01	1 ^{er} Adjoint au maire
	Fokontany	Bureau Fokontany Ambaro Miambana	02	Chef Fokontany
	Fokontany	Bureau Fokontany Farahàlana	01	Chef Fokontany
	CEG Farahàlana	Bureau CEG Farahàlana	01	Directeur CEG
	CEG Farahàlana	Salle de classe 3è 4	01	Enseignant de Français
	CEG Farahàlana	Salle de classe 3è 3	01	Enseignant de Mathématiques
		Total Autorités et autres institutions	08	

DIRECTIONS REGIONALES				
	Direction Régionale de la Population	Bureau sis à Antanifotsy	01	Chef de Service Régional Population
		Total Direction Régionale	01	
ONG (01)				
	Aide et Action	Bureau de « Aide et Action » dans la Commune Urbaine	02	Chef de Bureau Andapa et Sambava
		Total ONG	02	
ENTREPRISES (05)				
Entreprise d'exportation	VANILLE MAD	Bureau de l'entreprise sise à Besopaka Antanifotsy Commune Urbaine	02	Directeur de Production Gestionnaire
Entreprise de Préparation	CHEZ JACKY	Bureau et Usine dans la Commune rurale de Farahalana	01	Entrepreneur individuel
Entreprise de plantation		Site de plantation dans la Commune rurale d'Ankadirano	02	Entrepreneurs individuels
Syndicat d'entreprises	VANILLE MAD, CHEZ JACKY	CUS, Farahalana, Ankadirano, Antanifotsy	Néant	Néant
		Total entreprises	05	
ENFANTS TRAVAILLEURS (21)				
	Enfants travailleurs même en période scolaire	Chez une entreprise de préparation	01 enfant (*)	Local de préparation de vanille à Farahàlana
	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre	Salle de classe 3è 4 et 3è 3 du CEG Farahàlana	20/80 élèves	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre
		Total enfants travailleurs	21	
PARENTS				
			Néant	

DISTRICT D'ANTALAHA :

24/06/2011 au 29/06/2011 (06 Jours) :

Date	Entité enquêtée	Lieu/Site	Nombre	Personne
AUTORITES et AUTRES ENTITES				
	Commune Urbaine	Bureau Commune Urbaine	01	Le Maire
	District	Bureau District	01	Chef District
	Fokontany	Bureau Fokontany Ampahana et Ambinany	02	Chef Fokontany
	Hopital Public d'Antalaha	Bureau du medecin chef	01	Médecin Chef
	CEG Maherifody	Bureau CEG Maherifody	01	Directeur CEG
	CEG Maherifody	Salle de classe 3è 5-4-3-2	01	Enseignant de SVT
	CEG Maherifody	Salle de classe 3è 5-4-3-2	01	Enseignant de Malagasy
		Total Autorités et autres entités	08	
ONG				
	Association Pour la Protection de l'Enfant Libre (APPEL)	Bureau de « Alliance Française » dans la Commune Urbaine	01	Présidente de APPEL
	Association des Réseaux de Protection du Droit de l'Enfant	Maison d'habitation de la Présidente de l'ONG	01	Présidente de l'Association
	Comite d'Aide aux Lépreux d'Antalaha (ONG - CALA)	Lieu de vente de produits artisanaux Comite d'Aide aux Lépreux d'Antalaha	01	Vendeuse et ancien enfant travailleur
		Total ONG	03	

ENTREPRISES				
Entreprise de Préparation	Bureau et Usine dans la Commune rurale de Maherifody	02	Entrepreneurs individuels	
Entreprise de plantation	Site de plantation dans les Fokontany d'Ambinany, Ankoalabe, Ampohibe, Ampahana, Antsahamaro, Ianjarivo, Antsahamaro, Marofinaritra.	12	Entrepreneurs individuels	
Syndicat d'entreprises	CUS, Maherifody, Ampahana, Ambinany	Néant	Néant	
	Total entreprises	14		
ENFANTS TRAVAILLEURS				
Enfants travailleurs même en période scolaire	Chez une entreprise de collecte et de préparation	20 enfants (*)	Dans les locaux de préparation de vanille à Maherifody et à Belle rose	
Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre	Salle de classe 3è 5 et 3è 2 du CEG Farahàlana	20/160 élèves	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre	
	Total enfants travailleurs	40		
PARENTS				
Parent d'enfant travailleur	Maison d'habitation dans le Fokontany de Belle rose, CUA	01	Mère de famille	

Phase 3 : Analyse des données et élaboration des rapports

A l'issue de la collecte, le Consultant a effectué la compilation, le traitement et l'analyse des informations collectées. Le consultant a ainsi élaboré les produits livrables correspondant aux résultats attendus de la mission.

Les tâches correspondant à cette activité ont été :

- Compilation, traitement, et analyse
- Détermination des impacts sur les enfants et l'économie
- Recommandations au niveau de (du, des) :
 - o Institutionnel
 - o Parties prenantes à impliquer
 - o Plan d'actions.
- Rédaction du premier draft
- Présentation du rapport
- Rédaction du rapport final avec prise en compte des observations du client

II.2. Les contraintes

La durée du travail sur le terrain est d'une dizaine de jours. Comme il s'agit d'une évaluation rapide, la collecte d'informations n'a pas la prétention de fournir un résultat représentatif statistique sur la situation des enfants dans la filière vanille. La collecte a eu lieu dans des zones restreintes. Néanmoins, le résultat de cette analyse servira de base de départ à la formulation d'une stratégie ou d'un plan d'action et de mesures préventives face à la situation étudiée. Autrement dit, les conclusions de cette

étude ainsi que ses recommandations ne peuvent pas être *a priori* étendues aux sites non couverts par cette évaluation rapide.

II.3. Concept

Enfant :

Individu âgé de moins de 18 ans.

Enfant en activité économique :

Enfant effectuant des activités productives dans la sphère marchande ou non, rémunérés ou non, à temps partiel ou non, occasionnellement ou régulièrement, dans le secteur informel ou non.

Travail dommageable (travail des enfants à abolir) :

Selon le décret n° 2007-563 relatif au travail des enfants, ce concept désigne tout travail des enfants de moins de 18 ans qu'on doit abolir selon les textes nationaux. Il comprend :

- Les pires formes de travail pour les enfants de 17 ans ou moins
 - o Les travaux immoraux
 - confection, manutention, vente d'écrits imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images, film, disque compact, et autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sont réprimés par les lois pénales ou qui sont contraires aux bonnes mœurs
 - travail dans les bars, les discothèques, les casinos, les maisons des jeux, les cabarets, de même que les étalages extérieurs se trouvant à proximité de ces lieux susvisés ainsi que de tout autre lieu public où sont consommés des boissons alcoolisées
 - emploi des enfants de l'un ou l'autre sexe à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique, ou de spectacles pornographiques, ou exploitation sexuelle à des fins commerciales
 - emploi des enfants de l'un ou l'autre sexe à la production et au trafic de stupéfiants
 - o Les travaux excédant la force
 - ports de fardeaux : garçons de 15 à 17 ans : 20kg et filles de 15 à 17 ans : 10 kg
 - transport sur brouettes : garçons de 15 à 17 ans : 40 kg
 - transport sur véhicules à trois ou à quatre roues : garçons de 15 à 17 ans : 60 kg
 - transport sur un tricycle porteur : Garçons de 15 à 17 ans : 60 kg
 - o Les travaux forcés des enfants
 - travail forcé ou obligatoire notamment l'exécution d'une tâche comme gage pour payer la dette de la famille, l'esclavage
 - recrutement des enfants dans des conflits armés
 - travail en tant que domestiques ou gens de maison

- les travaux dangereux ou insalubres
 - travail dans un chantier où l'on utilise des véhicules et engins mobiles ainsi que des appareils pouvant occasionner des accidents notamment les appareils élévateurs et les machines motrices et génératrices
 - travail aux machines ou mécanisme en marche susceptibles d'occasionner des accidents notamment des machines à coudre mues par pédales ou par des moteurs électriques, des machines à battre, broyer, calandrer, couper et découper, écraser, hacher, laminier, malaxer, mélanger, pétrir, presser, triturer, scier, trancher, meuler
 - travail dans un endroit où l'on manipule des matières inflammables, des matières toxiques, tels que les produits chimiques ou pesticides
 - travail dans un atelier destiné à la préparation, à la distillation ou à la manipulation des substances corrosives, vénéneuses et de celles qui dégagent des gaz délétères ou explosives
 - travail dans un atelier où se dégagent des poussières nuisibles
 - travail de cueillette des plantes toxiques ou à risque
 - travail en hauteur dans les bâtiments
 - travail dans les abattoirs publics ou privés d'animaux
 - travail dans les établissements curatifs
 - travail d'exploitation des mines et des carrières
- Toutes les activités économiques exercées par les enfants âgés de moins de 15 ans sans une autorisation d'un inspecteur du travail

EN RESUME

La méthodologie adoptée consistait à mener des enquêtes qualitatives auprès des différentes parties prenantes et concernées par le travail des enfants dans la filière vanille de la région SAVA. Ces entités sont : la région, les communes, les directions régionales de ministères, les ONG travaillant dans les domaines de la protection de l'enfant, les entreprises de plantation (pour la plupart, des entreprises individuelles), les entreprises de préparation et celles s'occupant de l'exportation. En complément de cela, nous avons aussi enquêté les enfants travailleurs et leurs parents.

Au début de la mission sur terrain, l'objectif a été de vérifier s'il existe effectivement des enfants travaillant dans la filière Vanille. Ensuite, et conformément aux termes de référence, l'objectif de l'enquête a été aussi d'avoir une situation générale du travail des enfants dans la filière vanille dans la Région de la SAVA. Les entretiens auprès des autorités locales et es opérateurs dans la filière et une enquête qualitative ont permis de connaître la nature et les caractéristiques du phénomène, sa manifestation, les impacts socioéconomiques que cela pourrait engendrer et d'identifier les actions éventuelles à mettre en œuvre.

Comme la période de préparation coïncide avec la période des vacances : août à octobre 2011, la plupart des enfants n'étaient pas encore au travail et ils ont été enquêtés dans les salles de classe.

Par ailleurs, l'enquête rapide ne prétend pas pouvoir représenter la situation totale du travail des enfants dans la région SAVA et dans la filière vanille. Néanmoins, les résultats de cette analyse serviront de base de départ à la formulation de stratégie ou de plan d'action et de mesures préventives face à la situation étudiée dans les zones couvertes.

Chapitre III. BREVE PRESENTATION DE LA FILIERE VANILLE

L'objet de cette partie est d'une part de donner un bref aperçu du processus de production dans la filière vanille afin de comprendre les différentes étapes de la plantation à la production de vanille noire ou vanille rouge. D'autre part, il s'agit également de présenter les différents intervenants dans la filière également de la plantation à la production de vanille noire ou vanille rouge.

Cette brève présentation permettra de connaître les différentes tâches à effectuer dans le processus et donc de connaître les activités où peuvent intervenir les enfants.

III.1. Bref aperçu du processus de production dans la filière vanille

La vanille cultivée à Madagascar est la variété « vanilla planifolia » (ou vanille flagrans) encore appelée vanille « bourbon ». Faisant partie de la grande famille des orchidées, elle pousse en climat tropical chaud et humide. La région de la SAVA représente plus de 80% de la production de vanille de Madagascar. En effet, 24 500 ha de la région de la SAVA sont plantées de vanille pour un total de 30 000 ha à Madagascar.

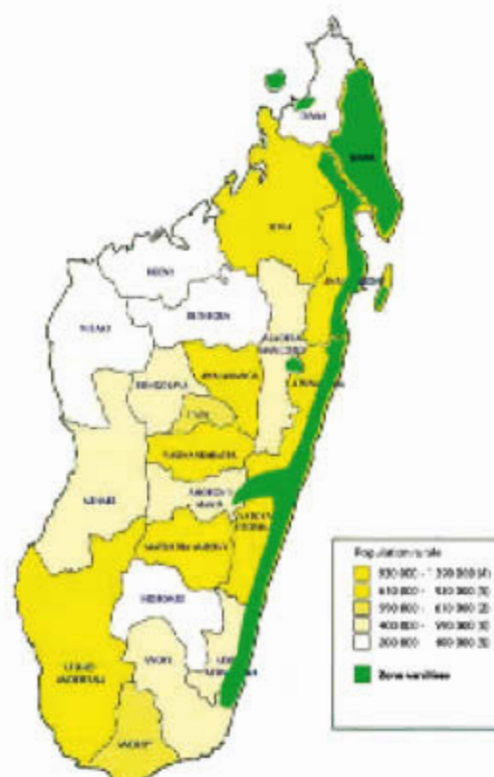
Tableau 14 : Superficies (en hectares) plantées de vanillier

	Région SAVA	Région DIANA	Province de Toamasina	Autres régions	Total
Superficies	24500	1500	3800	200	30000
Répartition des superficies (%)	81,6	5,0	12,7	0,7	100

Sources : Atelier national de la filière vanille, juin 2011.

La zone de plantation de vanille s'étend sur le littoral est de Madagascar (voir carte ci-après). Cette zone est dominée par une température moyenne de 30°C en été contre 20°C en hiver. Il y pleut souvent. C'est son climat extrêmement humide qui favorise la culture intensive de la vanille, du café, du girofle, du poivre. Néanmoins, de par sa position géographique, cette zone de plantation de vanille est aussi une zone exposée souvent aux intempéries cycloniques.

Figure 4 : Les zones de production de vanille



Sources : Atelier national de la filière vanille, 28 décembre 2006.

En 2011, on compte près de 80 000 planteurs, 6 000 collecteurs et 33 exportateurs dans tout Madagascar. Si la SAVA représente 80% de la production de vanille, on peut estimer à 64 000 le nombre de planteurs dans la région de la SAVA. La période de récolte se situe entre juillet à février de l'année suivante. La date d'ouverture de la campagne de commercialisation est fixée par arrêté interministériel.

Le fruit du vanillier est communément appelé «gousse». Les gousses sont récoltées vertes et sans parfum. Afin de faire apparaître l'arôme de vanille bien connu, elles vont subir différentes phases de traitement (voir graphique) que l'on peut classer globalement en trois grandes étapes :

- 1) la première étape concerne la phase de plantation à la récolte
- 2) la seconde phase de préparation préliminaire qui dure environ 2 mois (triage, échaudage, étuvage, séchage)
- 3) la troisième étape la préparation finale avant commercialisation ou exportation (affinage, conditionnement, dressage).

Figure 5 : Traitement de la vanille de la plantation à la commercialisation

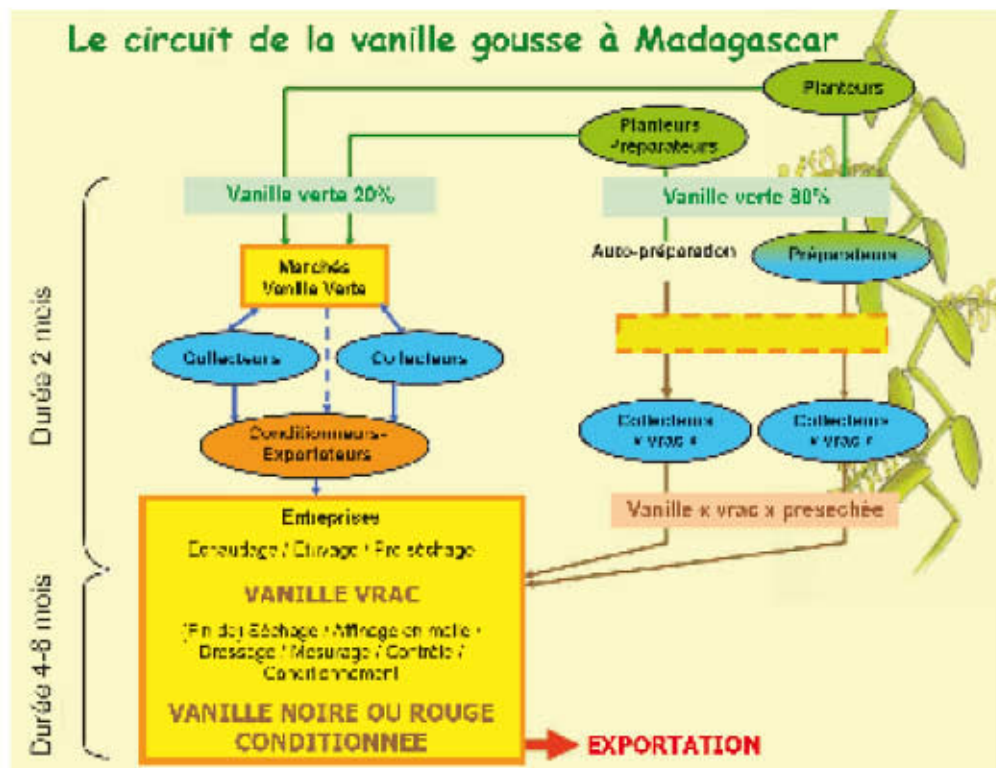


Sources : Atelier national de la filière vanille, 28 décembre 2006.

III.2. Les entreprises qui travaillent dans la filière vanille

Les différentes phases de préparation de la vanille font également intervenir différents intervenants (voir graphique qui suit).

Figure 6 : Le circuit de préparation et de commercialisation de la vanille



Sources : Atelier national de la filière vanille, 28 décembre 2006.

1) A la base, les pieds de vanillier sont plantés par « **les planteurs** » qui peuvent être des « **ménages** » ou parfois des « **entreprises planteurs/mandataires** ». Les travaux effectués chez les planteurs sont la plantation, la floraison et la récolte. La plupart des plantations de vanille dans la région de la Sava sont des exploitations artisanales (ou même sauvage), aucun soin particulier (désherbage, etc.) n'est effectué entre le moment de la plantation et la récolte à part la pollinisation manuelle.

2) La vanille verte est collectée et préparée par des entreprises dites des **préparateurs** ou **mandataires**. Les entreprises mandataires sont soit des entreprises individuelles soit des entreprises informelles. Elles ont en moyenne 10 ans d'existence. Leurs employés sont pour la plupart des employés temporaires. Elles font le lien entre les producteurs et les sociétés exportatrices. Elles préparent la vanille verte pour les entreprises exportatrices en suivant principalement les étapes suivantes :

- **Le triage (ou calibrage)** consiste à classer la vanille verte en bottes selon la taille. Cette phase est appelée localement « par tête » ou « mesurage » ou « classement ».

- *L'étuvage* consiste à placer les gousses dans des caisses capitonnées de couvertures pour conserver la chaleur.
- *Le séchage* consiste à faire sécher lentement les gousses de vanille au soleil afin de stabiliser le produit et éviter les moisissures.

Tableau 15 : Quelques caractéristiques des entreprises mandataires

Forme juridique ⁷	Age de l'entreprise	Propriétaire	Niveau d'instruction des propriétaires	Taille de l'entreprise	Chiffres d'affaires
Entreprise individuelle ou quelque fois informelle	En moyenne 10 ans	Souvent seul propriétaire, Rarement de copropriété	En général niveau lycée	Près de 10 salariés permanents et 20 salariés temporaires	Très variable mais en moyenne près de 1000kg de vanille préparée

3) Les sociétés **exportatrices** sont en général des sociétés formelles (Société Anonyme ou Société A Responsabilité Limitée). Ce sont donc des grandes entreprises (+100 salariés). Elles sont au bout de la chaîne de production de vanille. Les produits des entreprises mandataires sont des produits semi-finis. Ils sont destinés aux entreprises exportatrices qui effectuent la dernière étape de préparation avant l'exportation essentiellement vers l'Europe, les USA ou le Japon. Les entreprises exportatrices continuent la préparation des vanilles en vue de leur exportation en effectuant de l'affinage (les gousses sont stockées pendant plusieurs mois dans du papier sulfurisé, le parfum apparaissant tardivement, il s'affine au cours de cette période, les malles continuent à perdre de l'eau. Elles sont vérifiées chaque semaine, et les gousses moisies sont retirées) et le classement des gousses de vanille selon les normes à respecter.

Tableau 16 : Quelques caractéristiques des entreprises exportatrices

Forme juridique	Age	Destination des produits	Niveau d'instruction des propriétaires	Taille de l'entreprise
Société SA ou SARL	Au moins 15 ans	EUROPE USA JAPON autres ASIE	Universitaire	+ 100 salariés

⁷ Il y a trois formes juridiques possible pour les entreprises formelles c'est-à-dire les entreprises créées légalement : les sociétés anonymes (SA), les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les entreprises individuelles (EI). On appelle ici entreprise informelle, toute entreprise qui n'est pas créée juridiquement.

EN RESUME

La région de la SAVA représente plus de 80% de la production de vanille de Madagascar. En effet, 24 000 ha de la région de la SAVA sont plantés de vanille pour un total de 30000 ha à Madagascar.

En 2011, on compte 80 000 planteurs, 6 000 collecteurs et 33 exportateurs dans tout Madagascar dont la majorité se trouve dans la région de la SAVA. La période de récolte se situe entre juillet et février de l'année suivante. La date d'ouverture de la campagne de commercialisation est fixée par arrêté interministériel.

Les gousses sont récoltées vertes et sans parfum. Afin de faire apparaître l'arôme de vanille, elles vont subir différentes phases de traitement que l'on peut classer globalement en trois grandes étapes :

- 1) la première étape concerne la phase de plantation à la récolte ;
- 2) la seconde la phase de préparation préliminaire qui dure environ deux mois (triage, échaudage, étuvage, séchage)
- 3) la troisième étape la préparation (affinage, dressage, conditionnement, etc.) finale avant commercialisation ou exportation.

Ces différentes phases de préparation de la vanille font intervenir différents intervenants :

- 1) A la base, les pieds de vanillier sont plantés par « **les planteurs** » qui peuvent être des « **ménages** » ou parfois des « **entreprises planteurs/mandataires** ». Les travaux effectués chez les planteurs sont la plantation, la floraison et la récolte.
- 2) La vanille verte est collectée et préparée par des entreprises dites des **préparateurs** ou **mandataires**. Les entreprises mandataires ont en moyenne dix années d'existence. Leurs employés sont pour la plupart des employés temporaires. Elles font le lien entre les producteurs et les sociétés exportatrices. Elles préparent la vanille verte pour les entreprises exportatrices.
- 3) Les sociétés **exportatrices** sont en général des sociétés formelles (Société Anonyme ou Société A Responsabilité Limitées). Ce sont donc des grandes entreprises. Elles sont au bout de la chaîne de production de vanille. Les entreprises exportatrices continuent la préparation de la vanille en vue de son exportation.

Chapitre IV. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE DANS LA REGION DE LA SAVA : NATURE, CARACTERISTIQUES ET AMPLEUR DU PHENOMENE

L'objet de ce chapitre est d'étudier la nature et les caractéristiques du phénomène du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA à partir des entretiens et des visites des sites d'exploitation et l'ampleur du phénomène dans ces zones visitées. La descente sur le terrain a permis de confirmer l'existence du travail des enfants dans la filière vanille. Afin de bien appréhender les caractéristiques du phénomène, pour chaque localité visitée, nous avons effectué des interviews d'abord auprès des Autorités locales et des entreprises (formelles ou non) intervenant dans la filière vanille, enfin auprès des enfants.

Dans ce processus, nous avons effectué l'analyse selon le processus de production et les intervenants dans la filière vanille. On commence donc par l'examen de la situation chez les ménages planteurs, suivi de l'étude du cas des mandataires, pour finir par la situation chez les entreprises exportatrices. Mais avant de faire l'examen de la situation actuelle par intervenant, il est nécessaire de préciser la genèse de ce phénomène de travail des enfants dans la filière vanille.

IV.1. Le phénomène du travail des enfants : historique et évolution

Nous avons approché diverses autorités ou personnalités à Sambava et Antalaha afin d'appréhender le phénomène de travail des enfants :

- Directeur de CEG
- Enseignants
- Chef de district
- Maires ou Adjoints au Maire
- Chefs Fokontany
- Représentants du Ministère de la Population
- Responsables de projets ou associations intervenant plus ou moins directement dans le domaine de la protection de l'enfance.

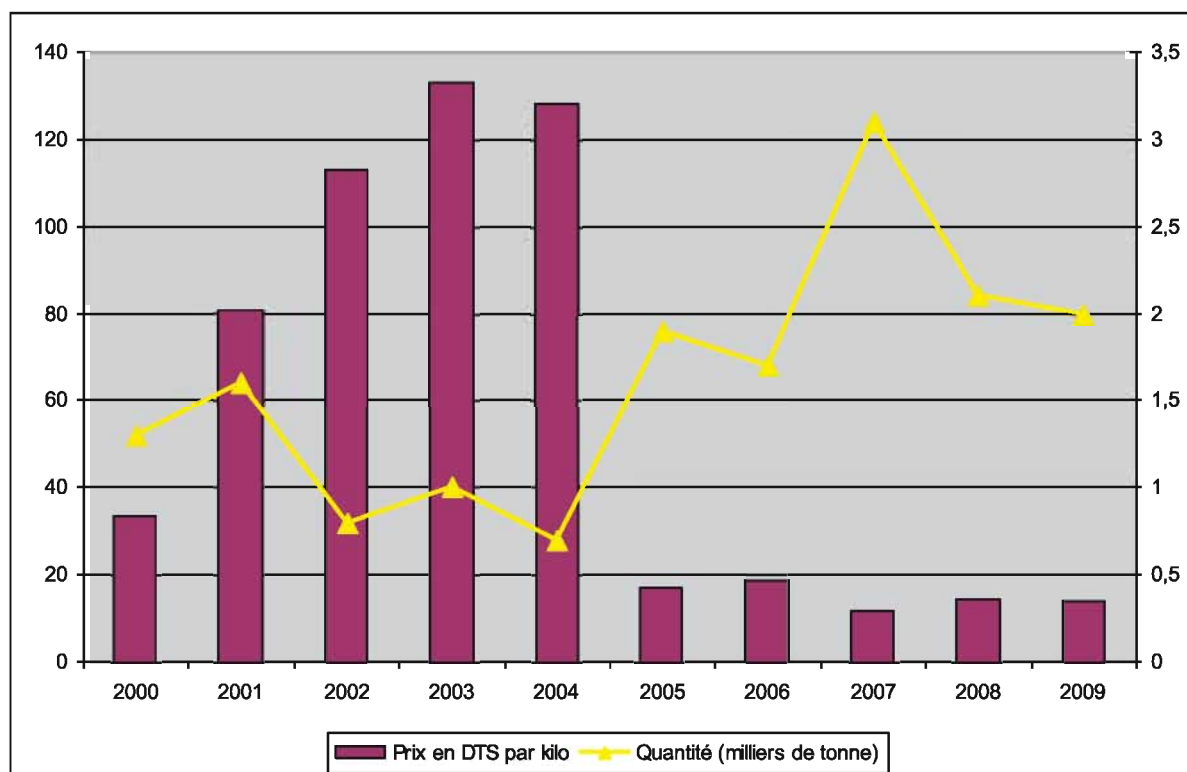
Selon les autorités interviewées, le phénomène du travail des enfants dans la filière vanille existe effectivement dans la région de la SAVA. Il se présente sous deux formes :

- le travail non rémunéré : les enfants aidant leurs parents dans leur exploitation familiale
- le travail rémunéré : les enfants travaillant auprès d'opérateurs de la filière vanille.

Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau quoiqu'elle ait changé de forme au cours du temps. En effet, la participation des enfants dans les travaux des champs a toujours existé et fait partie des habitudes culturelles dans le pays.

Concernant le travail rémunérateur, selon les résultats de nos investigations, ce type de travail a toujours existé mais son expansion a commencé dans la première moitié de la décennie 2000 lors de la flambée du prix de la vanille. En effet, les prix ont progressivement augmenté entre 2000 et 2004 entraînant un fort engouement dans la filière vanille. Tous les intervenants, c'est-à-dire planteurs, mandataires, exportateurs, chacun à leur niveau, ont essayé de maximiser leur production. De nouveaux opérateurs sont apparus. D'où le recrutement des enfants pour renforcer la main d'œuvre adulte déjà existante. Durant cette période, les enfants étaient présents sur toute la chaîne de production. Il y avait même des « enfants » qui ont tenté leurs chances en tant qu'opérateurs économiques au détriment de leurs études. Durant cette période, le travail des enfants dans la filière n'était pas limité aux vacances scolaires mais était étendu pour certains pendant la période scolaire.

Figure 7 : Evolution de l'exportation de vanille à Madagascar : prix au kilo et quantité exportée



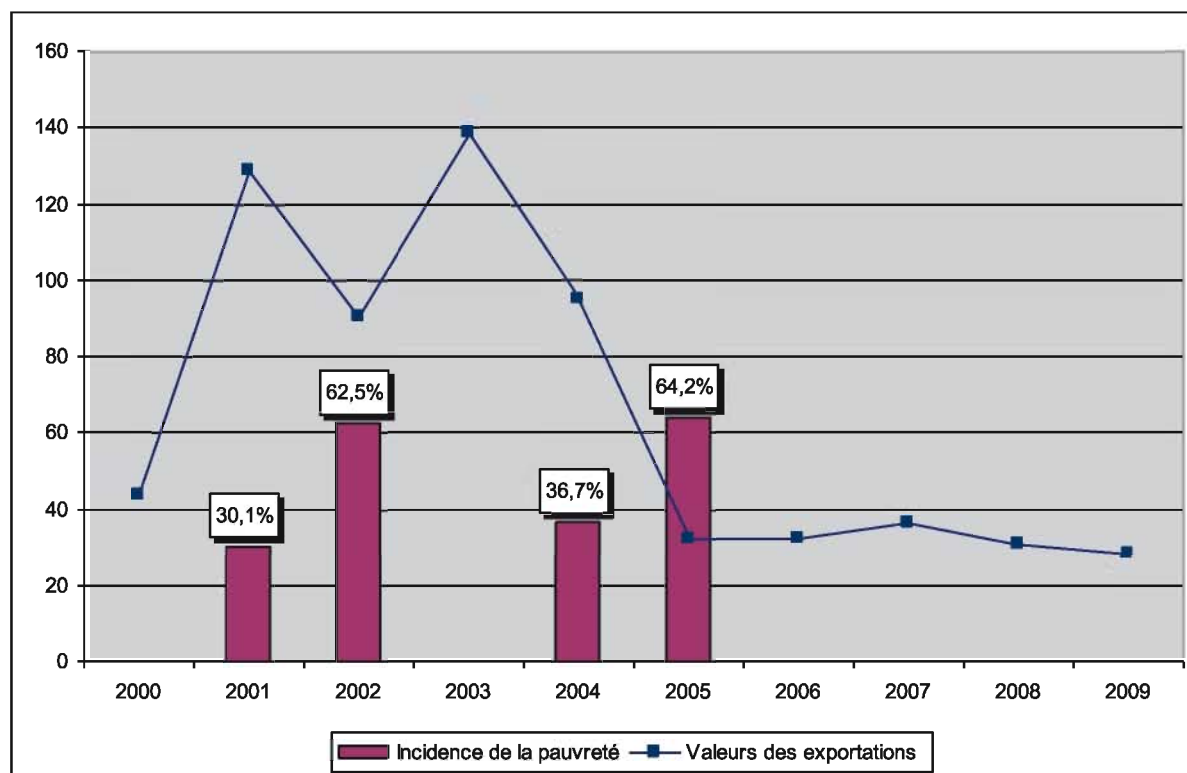
Sources : Banque centrale de Madagascar. EPM 2001 2002 2004 2005.

Mais cette situation n'a pas perduré. Si les prix ont subitement augmenté sur la première partie de la décennie, ils ont promptement chuté également en 2005 pour ne plus retrouver leur niveau d'avant. Le prix appliqué depuis 2006 est même en deçà du prix de l'exportation en 2000. Ce choc économique a perturbé fortement la filière :

- le revenu des ménages, en particulier les planteurs, ont subitement baissé réduisant encore plus leur pouvoir d'achat. D'ailleurs les chiffres de l'EPM 2005 montrent un fort accroissement de l'incidence de la pauvreté dans la province d'Antsiranana entre 2004 et 2005 (36,7% à 64,2%)
- les ménages planteurs ont laissé en l'état leurs plantations, il n'y a pas eu de nouvelles plantations, ils ne prennent plus soin de leurs anciennes plantations. On assiste donc à une baisse de la production locale de vanille et à un vieillissement des plantations

- les chiffres d'affaires des mandataires et des exportateurs ont également chuté. Pour compenser la conséquente baisse des prix, les mandataires et les exportateurs ont augmenté le volume de leur production (voir graphique sur l'évolution des exportations) tout en essayant de maîtriser leurs dépenses entre autres la masse salariale. Mais la valeur des exportations en vanille n'a plus atteint son niveau d'avant.

Figure 8 : Evolution du volume des exportations de vanille et incidence de la pauvreté dans la province d'Antsiranana



Sources : Banque centrale de Madagascar. EPM 2001 2002 2004 2005.

Depuis, la filière vanille essaye de se redresser mais la situation reste difficile. La maîtrise des coûts est un élément clé de cette stratégie. Cette question sera abordée dans le chapitre sur l'impact du retrait des enfants dans la filière, mais d'ores et déjà on peut dire que ce sont les entreprises mandataires au milieu de la chaîne qui ont le moins de marge de manœuvre.

En 2011, le phénomène du travail des enfants perdure. Mais on ne le retrouve plus sur toute la chaîne de production. Les ménages planteurs continuent de faire participer les enfants aux travaux des champs. Les mandataires emploient des enfants temporairement. Les exportateurs n'emploient plus des enfants. Les opérateurs économiques dans la filière vanille sont tous maintenant des adultes.

IV.2. Le travail des enfants commence dès la fécondation des fleurs du vanillier

De manière générale, les enfants travaillent toujours dans l'exploitation agricole ou non de leur propre famille. Ils travaillent surtout comme « aide familiale » comme les autres membres secondaires adultes dans le ménage. Ils ne sont pas rémunérés ni en espèces ni en nature. La filière vanille n'est donc pas une exception ici. La main d'œuvre mobilisée est surtout familiale. On estime qu'au moins un ménage planteur sur deux fait travailler des enfants dans leur plantation.

La contribution des enfants consiste à aider la famille dans la plantation, surtout dans la phase de fécondation vers les mois de février et mars. La fécondation est l'étape essentielle pour obtenir des gousses. Puisque la fécondation de la vanille ne se fait pas naturellement du fait de l'absence d'agent pollinisateur, on pratique alors la fécondation manuelle. Chaque fleur doit être fécondée manuellement. La fécondation doit être effectuée assez rapidement dès que les fleurs du vanillier s'ouvrent puisque celles-ci peuvent mourir rapidement (les fleurs peuvent s'ouvrir dans la nuit et mourir en fin de matinée). La fécondation doit être effectuée le jour même, les ménages planteurs ont donc besoin de main - d'œuvre abondante durant cette période de pollinisation pour féconder le maximum de fleurs afin d'assurer une bonne récolte.

Tableau 17 : Processus et intervention des enfants auprès des planteurs

Phase	Intervenants	Intervention des enfants
Plantation	Ménage	
Fécondation		Oui
Récolte		
Triage	Mandataires	
Echaudage		
Etuvage		
Séchage		
Affinage	Exportateur	
Dressage		
Vente		
Autre		

IV.3. Les enfants travaillent auprès des mandataires pour assurer la préparation de la vanille

Les entreprises mandataires sont soit des entreprises individuelles soit des entreprises informelles. En général elles font le lien entre les producteurs et les sociétés exportatrices. Autrement dit, elles préparent les vanilles vertes pour les entreprises exportatrices.

Ces préparations passent par plusieurs étapes et doivent être faites dans un délai relativement limité. Les mandataires ont deux mois après la récolte pour faire le triage, l'échaudage, l'étuvage et le séchage de la vanille verte. Les détails sur les tâches effectuées lors de ces différentes étapes seront développés dans les chapitres qui suivent.

Face à ce délai limité, les entreprises ont besoin de main-d'œuvre abondante au cours de cette phase de préparation qui se situe en général entre juillet et septembre. D'où le recrutement des enfants puisque cette phase coïncide également avec les vacances scolaires.

Tableau 18 : Processus et intervention des enfants auprès des mandataires

Phase	Intervenants	Intervention des enfants
Plantation	Ménage	
Fécondation		Oui
Récolte		
Triage	Mandataires	Oui
Echaudage		Oui
Etuvage		Oui
Séchage		Oui
Affinage	Exportateur	
Dressage		
Vente		
Autre		

La disposition légale sur le travail des enfants est méconnue dans la région puisqu'au moins un tiers des autorités interviewées ne connaissent pas l'existence de ces dispositions légales. Néanmoins, la plupart des autorités et associations œuvrant dans le domaine de la protection des enfants reconnaissent que le travail des enfants dans la filière vanille existent mais pensent que le phénomène n'est pas très important. Il touche probablement un tiers des enfants de 5 à 17 ans, et surtout les enfants de 15 à 17 ans. Cette estimation n'est pas loin du chiffre sorti par l'ENTE 2007 sur le travail des enfants en général dans la région de la SAVA.

IV.4. Le phénomène n'existe pas auprès des entreprises exportatrices

Les sociétés exportatrices sont en général des sociétés formelles (Société Anonyme ou Société A Responsabilités Limitées). Elles sont au bout de la chaîne de production de vanille. Leurs intrants sont donc des produits (ici les gousses de vanille) semi-finis fournis par les entreprises mandataires. Elles ont moins d'employés temporaires et plus d'employés permanents. D'après ces sociétés, leurs employés sont tous des adultes. Le phénomène du travail des enfants est donc inexistant auprès des sociétés exportatrices.

Tableau 19 : Pas d'intervention des enfants auprès des exportateurs

Phase	Intervenants	Intervention des enfants
Plantation	Ménage	
Fécondation		Oui
Récolte		
Triage	Mandataires	Oui
Echaudage		Oui
Etuvage		Oui
Séchage		Oui
Affinage	Exportateurs	Non
Dressage		Non
Vente		Non
Autre		Non

EN RESUME :

Le phénomène du travail des enfants dans la filière vanille existe dans la région de la SAVA mais ne semble pas très important. Il touche essentiellement les enfants de 15 à 17 ans. On estime à près du tiers des enfants de 15 à 17 ans travaillent dans la filière vanille. Les enfants de moins de 15 ans sont rarement concernés par le phénomène.

Le phénomène commence dès la fécondation et continue jusqu'à la préparation des gousses de vanille. On retrouve donc le phénomène auprès des ménages planteurs et auprès des entreprises mandataires.

Comme les autres membres des ménages, les enfants travaillent souvent comme « aide familiale » dans l'exploitation agricole ou non de leurs parents. La filière vanille n'est donc pas une exception ici. Les ménages planteurs mobilisent la main-d'œuvre familiale, entre autres les enfants, pour participer aux travaux des champs, en particulier la fécondation aux mois de février et mars.

Le phénomène du travail des enfants rémunéré a explosé au début de la décennie 2000 lorsque le prix à l'exportation a fortement augmenté. Les intervenants avaient besoin de beaucoup de main-d'œuvre. Mais cette situation n'a pas perduré puisque le prix à l'exportation a fléchi subitement en 2005 entraînant une aggravation de la pauvreté des ménages et une forte perturbation de la situation économique des entreprises travaillant dans la filière vanille. Depuis la situation a changé.

En 2011, on ne retrouve plus les enfants effectuant des travaux rémunérés qu'auprès des mandataires. Les enfants participent à la préparation des gousses de vanille pendant les mois de juillet à septembre/octobre chaque année.

Enfin, les entreprises exportatrices n'ont plus employé des enfants depuis la chute du prix de la vanille.

Chapitre V. *LES CAUSES DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE*

Le travail des enfants touche de nombreuses activités. La pauvreté est souvent la première raison évoquée. Les investigations sur place ont permis de le vérifier mais de voir également les autres motifs qui poussent les enfants ou leurs parents dans ce phénomène.

L'objet de cette partie du rapport est de tracer les éléments clés qui poussent les ménages à envoyer leurs enfants à travailler dans la filière vanille et de cerner également les raisons qui incitent les entreprises à les recruter.

V.1. Les déterminants du travail des enfants : la pauvreté des ménages et l'absence de centres de formation professionnelle

Selon les autorités interviewées, les enfants qui travaillent dans la filière vanille sont en général issus des ménages en difficulté. Ces enfants sont issus de famille de planteurs de vanille ou non. Ils ont en général entre 12 et 17 ans. Il semble que les garçons sont plus nombreux que les filles dans ce domaine. Beaucoup d'entre eux sont en cours de scolarité, en classe de 5^{ème} 4^{ème} ou 3^{ème}.

Figure 9 : Des enfants issus de familles pauvres à Antalaha



D'après les interviews, le travail dans les entreprises est rémunéré. Deux motivations poussent les enfants ou les parents à envoyer leurs enfants à travailler dans les entreprises de la filière vanille.

- **Apprendre le métier de producteurs/préparateurs de vanille** parce qu'il n'y a pas de centres de formation relatif à ce domaine. Seule la formation sur le tas permet aux habitants de la région de la SAVA d'apprendre ce métier qui est pourtant la spécialité et la spécificité de cette région.

- Gagner de l'argent pour permettre à la famille **de payer les frais de scolarité et fournitures scolaires pour la prochaine rentrée scolaire**. En effet, étant donné la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages, selon notre enquête, nombreux sont les parents qui ne parviennent pas à franchir sereinement la rentrée scolaire sans cette contribution des enfants. Il s'agit très souvent d'initiative émanant des enfants eux-mêmes, conscients de la difficulté financière de leurs parents. Cette situation remet en cause la non gratuité de l'enseignement public à Madagascar. Un moyen de lutter contre ce type de travail des enfants serait donc de mettre en place des programmes de protection sociale dans le domaine de l'éducation.

Quant aux enfants travaillant dans la plantation de leur propre famille, ils travaillent surtout comme « aide familiale » comme les autres membres secondaires adultes dans le ménage. Ils ne sont pas rémunérés ni en espèce ni en nature. Leur contribution consiste à aider la famille dans la plantation (surtout fécondation) et les préparations des vanilles vertes. Deux raisons principales expliquent cette situation :

- **L'apprentissage du métier de producteurs/préparateurs de vanille**, comme mentionné précédemment afin d'assurer la relève mais également afin que l'enfant se familiarise avec le métier
- **La réduction des dépenses d'exploitation** dans l'entreprise familiale, étant donné **la pauvreté des ménages**.

V.2. Les raisons évoquées du côté des entreprises mandataires

Le choix des enfants plutôt que des adultes est un choix économique pour ces entreprises : employer des enfants s'avère être plus rentable que d'employer des adultes. Evidemment la rémunération vient en premier lieu, mais d'autres facteurs expliquent également ce choix.

- **La faiblesse du salaire** : pour un même travail le salaire des adultes est de deux à trois fois supérieur à celui des enfants.
- **La capacité d'écoute et d'adaptation des enfants** : Le manque d'expérience des enfants n'est pas un handicap puisque, le travail effectué ne demande pas beaucoup de capacité intellectuelle ni de dextérité. Toutefois, les tâches à effectuer demandent de la patience et beaucoup d'attention. Désireux d'apprendre le métier pour devenir eux même entrepreneurs dans la filière vanille plus tard, les enfants suivent plus facilement les instructions qui leur sont fournies. En revanche, les entrepreneurs constatent que les adultes s'adaptent plus difficilement aux conditions de travail (horaires, instructions, etc.).
- **L'honnêteté des enfants**. La vanille est aussi appelée l'or vert puisqu'elle rapporte beaucoup d'argent. Les vols et les pertes coûtent très cher aux entreprises. L'honnêteté des employés est donc vitale. Dans la plupart des entreprises de préparation, des fouilles systématiques sont effectuées en fin de journée. D'après les opérateurs, il est constaté que les adultes sont plus enclins au vol que les enfants, c'est la troisième raison pour laquelle ils choisissent d'employer des enfants que des adultes.

Les adultes coûtent donc plus cher aux entreprises que les enfants. D'ailleurs, les entreprises n'ont pas besoin de faire passer des annonces pour les recruter. Les enfants accompagnés souvent par leurs parents viennent auprès des entreprises pour se faire recruter. Les associations ou ONG travaillant dans la région de la SAVA dans le domaine de la protection de l'enfance sont conscients du phénomène qui existe. Ils estiment que des actions doivent être faites tout au moins pour améliorer les conditions de travail des enfants. Entre autres, il faut faire en sorte que la convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n°182 sur les pires formes du travail des enfants soient respectées.

EN RESUME

On identifie trois raisons principales qui expliquent le phénomène du travail des enfants dans la filière vanille dans la région de la SAVA : la pauvreté des ménages, l'absence de centres de formation pour la filière et enfin la maîtrise des coûts de production dans une filière fortement concurrentielle.

La pauvreté est la première cause du travail des enfants. La plupart de ces enfants sont issus de ménages pauvres. Les salaires que les enfants gagnent pendant les deux ou trois mois de vacances scolaires leur permettent d'assurer une année de scolarité. La pauvreté est également la raison pour laquelle les ménages planteurs mobilisent leurs enfants pour les aider dans la fécondation. Leurs revenus ne les permettent pas d'embaucher de la main - d'œuvre salariée.

L'absence de centres de formation professionnelle pour la filière est ressentie comme un handicap important et constitue la seconde raison qui explique le phénomène du travail des enfants. Pour les ménages de la région de la SAVA, seule la formation sur le tas permettra à la génération future d'assurer la relève et la continuité dans la filière vanille. C'est la seconde raison pour laquelle les parents envoient leurs enfants travailler dans la filière vanille.

Pour les entreprises mandataires, les raisons sont plutôt économiques. La filière vanille est en difficulté puisque les prix à l'exportation restent relativement bas. Maîtriser les coûts d'exploitation est indispensable. Le salaire des enfants est deux à trois fois moins élevé que celui des adultes. Mais faire travailler des enfants n'a pas que des avantages sur le coût. La faculté d'écoute, la capacité d'adaptation et l'honnêteté des enfants sont évoqués par les entreprises comme des éléments importants qui déterminent le choix des enfants. Les tâches sont effectuées avec plus de soin : point très important dans la préparation de la vanille pour assurer sa qualité.

Chapitre VI. MANIFESTATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE DANS LA REGION DE LA SAVA

La participation des enfants aux activités économiques peut avoir des conséquences néfastes sur leur santé, sur leur développement ou sur leur éducation. Les caractéristiques et les conditions de travail constituent un des principaux facteurs qui influent sur leur état de santé et sur leur développement.

Ce chapitre est consacré aux caractéristiques et conditions de travail des enfants dans la filière vanille. Il traite premièrement des lieux et des horaires de travail. L'analyse continue sur les types d'activités, les tâches effectuées par les enfants ainsi que leurs rémunérations. Enfin, le chapitre conclut sur les dangers et risques auxquels sont confrontés les enfants.

VI.1. Lieux et heures de travail

VI. 1-1 Horaire et nombre de jours de travail par semaine

En général, c'est un travail de jour mais parfois peut durer toute la soirée ou même toute la nuit

Afin d'appréhender le nombre d'heures travaillées et le moment consacré au travail, nous avons demandé à la fois aux entreprises mandataires et aux enfants les horaires de travail ainsi que l'existence des pauses (pause déjeuner ou autres).

L'horaire de travail fourni par les entreprises est presque le même partout : de 7 heures 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Soit 7 heures 30 par jour et avec une pause déjeuner entre midi et 14 heures. En revanche, les horaires fournis par les enfants sont variables. Certains enfants déclarent commencer dès 7 heures du matin pour finir à 17 ou 17 heures 30 avec une pause déjeuner entre midi et 14 heures. D'autres déclarent travailler uniquement l'après midi de 14 à 21 heures. Dans tous les cas, on retient que les enfants qui travaillent dans les entreprises de préparation travaillent plus de 7 heures par jour.

Mais lorsque le travail n'est pas achevé, le travail peut durer jusque tard dans la soirée ou même toute la nuit lorsque la situation l'exige. Certes, la préparation de la vanille verte doit suivre des phases et des timing précis pour atteindre à la fin la qualité de gousse de vanille nécessaire (taux de vanilline, parfum, etc.). Rappelons toutefois que la législation malgache interdit le travail de nuit des enfants lequel fait partie des travaux dangereux selon la convention n°182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants.

Cinq ou six jours de travail par semaine

D'après nos investigations, un enfant sur dix travaille 3 jours par semaine, tandis que 45% des enfants travaillent cinq jours par semaine pendant les jours ouvrables. Enfin, 45% des enfants travaillent le samedi ce qui porte à six jours le nombre de jours de travail par semaine.

Distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail

Plus des trois quarts des enfants travaillent à moins de 15 minutes de leur domicile. L'entreprise se trouve, dans la plupart des cas, dans la même localité que la résidence de l'enfant.

VI. 1-2 Le lieu de travail

Le lieu de travail permet d'appréhender les types de dangers auxquels sont exposés les enfants sur leur lieu de travail. Dans la filière vanille, le lieu de travail est le local de l'entreprise en général. Mais pour être précis, il dépend des différentes phases du processus.

- La fécondation a lieu dans le champ.
- Le triage (ou calibrage) a lieu dans le local de l'entreprise. Il s'agit de classer la vanille verte en bottes selon la taille. Cette tâche a lieu dans la cour ou dans le local de l'entreprise.

Figure 10 : Des enfants et des adultes en plein triage



- L'échaudage consiste à tremper les gousses vertes dans de l'eau chauffée à 65°C dans une cuve à feu nu pendant 3 minutes. Cette tâche a lieu dans la cour ou dans le local de l'entreprise.
- L'étuvage s'effectue immédiatement après l'échaudage et a lieu dans le local de l'entreprise.
- Le séchage a lieu en plein air en général. Mais lorsqu'il pleut, les gousses de vanille sont transportées et séchées à l'intérieur. On rappelle que le climat de la région de la SAVA est un climat tropical humide, la précipitation est relativement abondante et la pluie peut tomber à tout moment.

Figure 11 : Le séchage de la vanille verte



VI.2. Types d'activités et principales tâches effectuées par les enfants

Les tâches effectuées par les enfants dans la filière vanille concernent les phases de :

- Fécondation
- Triage
- Echaudage
- Etuvage
- Séchage

Selon les interviews, les tâches confiées aux enfants ne nécessitent pas de compétence particulière. Les enfants travaillent toujours sous l'encadrement d'un ou de quelques adultes.

- *La fécondation* du vanillier se fait manuellement. Les premières floraisons ont généralement lieu après trois à cinq années de culture. La pollinisation est réalisée manuellement faute d'insecte pollinisateur efficace. La période de floraison dure deux à trois mois pendant lesquels les producteurs doivent polliniser quotidiennement les fleurs. Les fruits arrivent à maturité et peuvent être récoltés après huit à neuf mois de croissance.
- *Le triage (ou calibrage)* appelé encore localement « botte » ou « par tête ») a lieu dans le local de l'entreprise. Le travail des enfants consiste à classer la vanille verte en bottes selon la taille. Cette phase est appelée localement « par tête » ou « mesurage » ou « classement ». Les gousses de vanille verte triées et classées sont rangées dans des caissons en bois avant de passer à l'échaudage. Les filles et les garçons peuvent participer à cette tâche.

Figure 12 : Opération de triage de la vanille verte



- *L'échaudage* : La technique la plus utilisée consiste à tremper les gousses vertes dans de l'eau chauffée à 65°C dans une cuve à feu nu pendant environ 3 minutes. Le travail effectué dans cette phase consiste à transporter les gousses vertes (ne dépassant pas 10 kg) déjà triées et classées en bottes dans des paniers d'osier ou cabas et à les emmener dans le lieu d'échaudage.

Figure 13 : Un matériel d'échaudage



- *L'étuvage* : S'effectuant immédiatement après l'échaudage, il s'agit de placer les gousses dans des caisses capitonnées de couvertures pour conserver la chaleur. Il dure un à deux jours. Le rôle des enfants est ici de faire encore de la manutention c'est-à-dire de transporter les gousses de vanille (ne dépassant pas 10 kg) du lieu d'échaudage au lieu d'étuvage.
- *Le séchage* : il s'agit de faire sécher lentement les gousses de vanille au soleil afin de stabiliser le produit et éviter les moisissures. Le travail correspondant à cette phase consiste à transporter les gousses de vanille à l'extérieur, les étaler sur des nattes, les faire retourner de temps en temps pour faciliter le séchage, les rentrer à l'intérieur lorsqu'il pleut et les ressortir à nouveau dès qu'il ne pleut plus. Ce va-et-vient peut se faire plusieurs fois dans la journée étant donné le climat de la région de la SAVA. Ce travail de séchage est important car il peut déterminer le parfum et l'humidité de la vanille, des critères de qualité importants pour la vanille. La présence permanente des employés dans le lieu de séchage est alors indispensable.
- *Le calibrage et mise en bottes* : Les gousses séchées sont rassemblées à nouveau en bottillons, après un classement par taille et par couleur.

Figure 14 : Opération de triage après le séchage



VI.3. Rémunérations des enfants travaillant auprès des entreprises mandataires

Les enfants travaillant comme aide familiale dans leur famille ne sont pas du tout rémunérés. Seuls, ceux qui travaillent auprès des entreprises sont rémunérés en espèces. Leur rémunération varie selon les tâches effectuées. Le salaire est en général payé mensuellement. Ce salaire mensuel oscille entre 25 000 Ariary et 40 000 Ariary (soit entre 13 et 20 dollars).

Certains enfants sont payés au jour le jour soit pour une rémunération fixe de 2 000 Ariary (soit 1 dollar) par jour soit au prorata du travail effectué⁸. Mais dans tous les cas, le salaire moyen revient toujours autour de la fourchette citée ci-dessus.

En somme, les enfants qui travaillent dans la filière vanille ne sont pas rémunérés à la hauteur de leur charge de travail.

VI.4. Dangers et risques physiques auxquels sont exposés les enfants

Peu d'enfants déclarent avoir connu des dangers et/ou risques physiques dans l'exercice de leurs activités.

- **La condition de température extrême** semble être le premier problème auquel sont exposés les enfants. 41% d'entre eux déclarent qu'ils sont confrontés à cette situation quotidiennement dans l'exercice de leur activité. En revanche 59% déclarent qu'ils ne sont pas exposés à des conditions de température extrême dans leur activité. L'exposition à la forte température peut avoir lieu à l'extérieur lors des séchages (la température moyenne est de 30°C entre juillet et septembre) ou à l'intérieur du local de l'entreprise lors de l'échaudage. Quoiqu'il en soit, un moyen d'améliorer les conditions de travail des enfants serait de leur fournir des chapeaux ou de bien aérer le local de l'entreprise.

⁸ Exemple pour le triage, pour certains, la rémunération est de 100 Ariary par kg avec 15 à 20 kg de bottes effectuées par jour.

- **La manipulation ou transport de lourdes charges** arrive en seconde position des problèmes. Un tiers des enfants déclarent subir ce type de problème quotidiennement dans leur travail. En effet, le transport de charge peut survenir à chaque étape de préparation de la vanille. **D'après nos investigations, les charges transportées par les enfants ne dépassent pas les 10kg par personne et ne sont pas trop lourds mais c'est l'ensemble des va-et-vient avec les charges qui fatiguent les enfants.** D'ailleurs, selon les entreprises mandataires, elles évitent de faire transporter des lourdes charges aux enfants puisque cela risque d'abîmer les produits : puisque plus les charges sont énormes, plus on a tendance à les déposer brutalement. Enfin, rappelons également que ces enfants sont issus de familles pauvres. En général, ils sont donc sous alimentés ou malnutris ce qui réduit leurs forces physiques.

Figure 15 : Les conditions de travail : transport de charge et conditions de température extrême



- **Le travail de longues heures** tous les jours (plus de 6 heures) est également évoqué par un tiers des enfants. Ce résultat semble en contradiction avec les horaires de travail qui est évalué à 7 heures par jour en général pour les adultes. Mais ici, les enfants comptent les heures effectivement travaillées. En effet, par exemple, pendant le séchage, le véritable travail physique consiste à sortir et rentrer la vanille à faire sécher. Entre temps, les enfants attendent et surveillent les gousses de vanille pour prévenir le vol. Ainsi, lors de l'interview : 55% des enfants déclarent qu'ils ne subissent pas de longues heures de travail dans leur activité, 9% déclarent en subir quelque fois et enfin un tiers des enfants déclarent en subir quotidiennement.
- Près du tiers des enfants évoquent **la fatigue et la courbature** parmi les autres problèmes, dangers ou risques physiques auxquels ils sont confrontés.
- **L'exposition à des produits chimiques, toxiques** ou dangereux concerne seulement 5% des enfants.
- Enfin, **l'attaque d'insectes ou de bêtes, l'environnement bruyant, médiocre ou confiné, l'abus, le harcèlement sexuel, les problèmes psychologiques, les brutalités, les harcèlements et les blessures** ne sont pas évoqués par les enfants.

Tableau 20 : Dangers et risques auxquels sont confrontés les enfants

Type de problèmes	Oui, tous les jours (%)	Oui, quelquefois (%)	Non, jamais (%)	Total (%)
Exposition à des produits chimiques, toxiques ou dangereux	5	0	95	100
Manipulation ou transport de lourdes charges	36	9	55	100
Travail pendant de longues heures (>= 6 heures)	36	9	55	100
Travail de nuit	5	0	95	100
Attaques d'insectes, bêtes, etc	0	5	95	100
Environnement bruyant médiocre confiné	0	0	100	100
Conditions de température extrême	41	0	59	100
Abus, harcèlement sexuel, problèmes psychologiques, affectifs	0	0	100	100
Brutalité, harcèlement	0	0	100	100
Blessures	0	0	100	100

EN RESUME

L'horaire normal dans la filière vanille est en moyenne entre 7 à 8 heures par jour. Mais parfois, le travail des enfants peut durer tard jusque dans la soirée ou même la nuit. Les enfants habitent en moyenne à 15 minutes de leur lieu de travail.

Le phénomène concerne presque l'ensemble du processus : fécondation, triage, échaudage, étuvage et séchage.

Le lieu de travail est donc soit l'entreprise soit le champ de vanillier. Mais pour être plus précis, le lieu de travail exact dépend de la phase de préparation de vanille. Si c'est la fécondation, c'est dans le champ de vanillier. Si le travail effectué est dans la phase de triage, échaudage ou étuvage, le travail a lieu dans le local de l'entreprise. En revanche, le séchage est effectué en plein air.

Les enfants sont employés comme des ouvriers non qualifiés ou des manœuvres car les tâches qui leur sont confiées ne requièrent pas de compétence particulière.

Pendant la fécondation, les tâches à effectuer consistent à faire la pollinisation manuelle. Pour le triage, leurs tâches consistent à classer la vanille verte selon leur taille. Pour l'échaudage et l'étuvage, leurs tâches consistent à transporter les gousses de vanille d'un endroit à un autre. Pour le séchage, les tâches correspondant à cette phase consiste à transporter les gousses de vanille à l'extérieur, les étaler sur des nattes, les faire retourner de temps en temps pour faciliter le séchage, les rentrer à l'intérieur lorsqu'il pleut et les ressortir à nouveau dès qu'il ne pleut plus. Ce va-et-vient peut se faire plusieurs fois dans la journée étant donné le climat de la région de la SAVA.

Compte tenu de cela, la rémunération des enfants travaillant auprès des entreprises mandataires est faible. Les enfants sont rémunérés à un salaire inférieur au SMIG. Ils travaillent souvent à temps plein pendant les vacances scolaires (juillet à septembre). En revanche, les enfants qui travaillent dans leur propre famille (ménages planteurs) ne sont pas du tout rémunérés, ils travaillent comme aide familiale. Ils participent surtout au travail de pollinisation. En somme, les enfants qui travaillent dans la filière vanille ne sont pas rémunérés à la hauteur de leur charge de travail.

Apparemment, il existe quelques enfants qui sont en situation de pires formes de travail dans la filière vanille. Selon l'étude, les conditions de travail peuvent parfois être difficiles puisque quatre enfants sur dix déclarent subir des conditions de température extrêmes et un tiers des enfants pensent qu'ils travaillent pendant de longues heures. Par ailleurs, un tiers des enfants estiment que les charges qu'ils transportent sont trop lourdes. En réalité, les charges transportées par les enfants ne dépassent pas les 10kg par personne et ne sont pas trop lourdes mais c'est l'ensemble des va-et-vient avec les charges qui fatiguent les enfants.

La majorité des enfants semble ne pas travailler dans des conditions dangereuses telles que les longues heures de travail, les températures extrêmes, le travail de nuit, le port de charges lourdes, etc.

Chapitre VII. L'IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE VANILLE

Le travail des enfants dans la filière vanille est une réalité dans la région de la SAVA. Il est essentiellement dû à la pauvreté des ménages. Les précédents chapitres ont montré les conditions de travail ainsi que les tâches que les enfants effectuent dans la filière comme la fécondation manuelle, le triage, le séchage et la manutention. Leurs interventions ont lieu en général pendant les vacances scolaires, c'est-à-dire de juillet à septembre.

On peut cependant s'interroger sur l'impact de ce type de travail sur la santé et sur l'éducation des enfants qui s'y attellent. Il serait utile également de connaître les éventuelles conséquences de l'abolition du travail des enfants dans la filière vanille tant au niveau social qu'économique. Ces analyses permettront de mieux cibler les actions à entreprendre pour lutter contre cette forme de travail des enfants.

Ce chapitre portera ainsi sur l'analyse de l'impact du travail des enfants sur la santé, sur leur éducation et leur formation et l'impact sur le marché du travail en général. Le chapitre traitera ensuite de l'impact économique d'un éventuel embargo sur la filière vanille en examinant successivement l'impact sur la production en général, l'impact sur les ménages et enfin les conséquences sur les entreprises mandataires.

VII.1. Impact sur la santé

L'impact sur la santé est difficile à mesurer en ce sens qu'il est basé sur la déclaration des enfants et non sur des examens médicaux. Par ailleurs, certains effets peuvent se manifester tardivement. Néanmoins nous avons tenté d'aborder le problème et apporter quelques éléments d'information.

Lors de l'entretien, les enfants paraissent tous en bonne santé (santé physique, santé psychologique, lésions consécutives à des accidents). 95% des enfants estiment qu'ils ne sont exposés à aucun risque physique dans l'exercice de leur activité tandis que seulement 5% pensent qu'ils risquent l'asphyxie. Par ailleurs, aucun enfant n'a déclaré avoir eu des problèmes de santé en relation avec son travail. Ainsi, si l'on se limite à ces questions, on est tenté de dire que l'impact sur la santé de ce travail des enfants est limité.

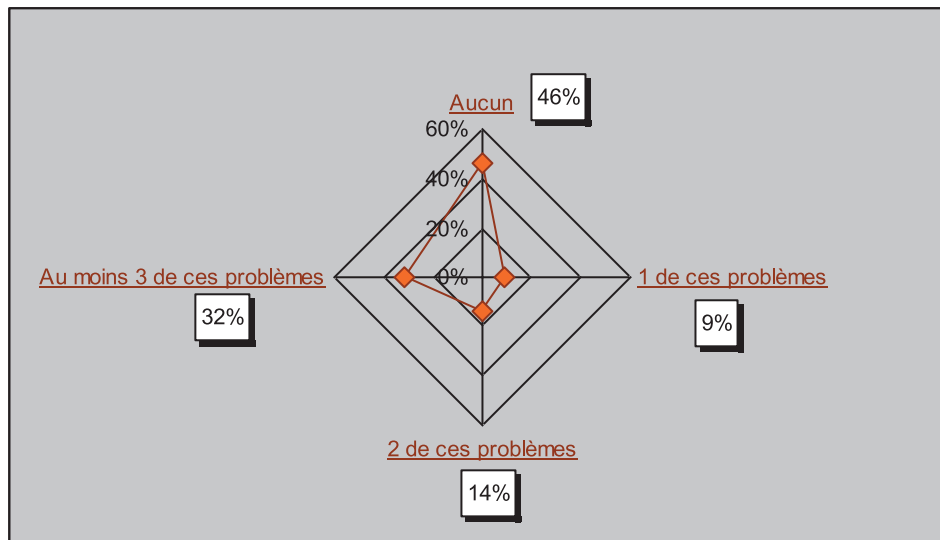
Toutefois, les résultats sont nuancés si l'on se penche à nouveau sur les dangers et risques auxquels sont confrontés les enfants :

(i) Exposition à des produits chimiques, toxiques ou dangereux ; (ii) Manipulation ou transport de lourdes charges ; (iii) Travail pendant de longues heures (≥ 6 heures) ; (iv) Travail de nuit ; (v) Attaques d'insectes, bêtes, etc. ; (vi) Environnement bruyant médiocre confiné ; (vii) Conditions de température extrême ; (viii) Abus, harcèlement sexuel, problèmes psychologiques, affectifs ; (ix) Brutalité, harcèlement ; (x) Blessures.

En effet, près de la moitié des enfants travaillant dans la filière vanille ont connu au moins un de ces problèmes. Concrètement, un tiers des enfants reconnaissent avoir rencontré au moins trois des problèmes évoqués ci-dessus (voir graphique qui suit). Ainsi, l'impact du travail des enfants dans la filière vanille sur la santé de ces enfants n'est pas négligeable. D'ailleurs, on rappelle qu'un tiers des enfants évoquent la fatigue et la courbature comme conséquence de leur travail surtout en fin de semaine, lors de leurs jours de repos. Ce sont également ces deux problèmes qui sont évoqués par les médecins locaux. Même si les charges

transportées ne sont pas trop lourdes par rapport à leur âge, c'est plutôt la fréquence des va-et-vient qui entraînent la fatigue et la courbature. En conséquence, le nombre de jours de travail des enfants doit être revu ou plus précisément réduit pour éviter ces problèmes.

Figure 16 : Répartition des enfants selon le nombre de dangers et risques auxquels ils sont confrontés



VII.2. Impact sur l'éducation et la formation professionnelle

Légère perturbation de la scolarité

La plupart des enfants qui travaillent dans les entreprises de la filière vanille sont en cours de scolarité. La phase de préparation de vanille a lieu en général entre juin et décembre. Mais la période forte s'étend de juillet à septembre, celle-ci coïncide avec les vacances scolaires. C'est pendant cette période des vacances scolaires que les enfants travaillent dans la filière vanille. Pour les enfants qui aident leur famille dans la période de pollinisation, cette activité peut survenir pendant les périodes scolaires (février à mars de l'année) mais seulement de quelques jours, soit environ une semaine sur 36 semaines de travail. Ainsi le travail des enfants perturbe mais légèrement leur scolarité. Mais soulignons qu'il y a des enfants qui ne sont plus scolarisés et qui travaillent dans la filière vanille presque toute l'année mais ils sont très peu nombreux.

Au contraire, les différentes autorités et responsables d'associations s'accordent à dire qu'au moins cette situation permet de réduire l'attrait des adolescents à l'oisiveté, à la prostitution, aux sites de rencontre sur internet, à la toxicomanie, etc. dont le développement n'est pas à ignorer. La lutte contre le travail des enfants dans la filière vanille doit donc s'accompagner de la création de centres de loisirs pour les jeunes (terrain de divertissement, bibliothèque, médiathèque, etc.).

Solution des ménages à la non gratuité de l'éducation

En l'absence de la contribution des enfants, la déscolarisation risque d'augmenter fortement dans la région de la SAVA. En effet, les frais de scolarité s'élèvent en moyenne à 40 000 Ariary pour les élèves du premier cycle du secondaire. La pauvreté des ménages ne permet pas d'assumer cette charge en sus des fournitures

scolaires à chaque rentrée scolaire et à chaque enfant en âge d'être scolarisé. Cette situation relatée par les interviewés est d'ailleurs confirmée par les résultats des enquêtes auprès des ménages (EPM) et les analyses du Ministère de l'Education. Selon ce dernier, deux facteurs influent sur l'accès à l'éducation : l'insuffisance de l'offre et la capacité financière des ménages⁹, ce dernier étant le problème qui nous intéresse ici. Une des solutions à ce phénomène de travail des enfants est donc la gratuité de l'enseignement public qui n'est pas du tout assuré à Madagascar même dans le cycle primaire. Si l'Etat est incapable d'assurer cette gratuité, des programmes de protection sociale doivent être mis en place afin de combler cette lacune.

Formation professionnelle

Le travail des enfants dans la filière vanille, loin d'être vu comme un « fléau », est perçu comme indispensable. Ce travail dans la filière vanille est également considéré par la population locale comme un apprentissage aux métiers de planteurs/préparateurs afin d'assurer la relève. En l'absence d'un centre de formation et sans apprentissage sur le tas assez tôt, il serait difficile aux générations futures d'assurer la relève et poursuivre l'exploitation familiale ou de devenir opérateur dans la filière vanille.

La création d'un centre de formation serait une solution à ce problème. D'ailleurs, il semble que cette idée a été déjà suggérée plusieurs fois par les autorités et les opérateurs eux-mêmes afin de mieux professionnaliser la filière.

VII.3. Impact sur le marché du travail

Ce système perdure au détriment du marché de travail des adultes. Il tire à la baisse le niveau de salaire moyen dans la filière car le salaire des enfants est largement inférieur à celui des adultes.

Mais au retrait des enfants de la filière vanille se pose également la question de la main d'œuvre. La région de la SAVA dispose-t-elle de main-d'œuvre adulte disponible pendant la période de fécondation et de préparation ? Un tiers des enfants de 15 à 17 ans travaillent dans la filière vanille, il faudra donc trouver autant d'adultes disponibles pendant ces périodes pour effectuer les travaux à la place des enfants.

VII.4. Impact économique

Baisse de la production de vanille

La fécondation manuelle est une intervention urgente lorsque les pieds de vanilliers sont en fleur. D'après les interviewés, sans la contribution des enfants, la pollinisation risque de ne pas être effectué à temps ce qui risque d'affecter d'abord le niveau de la production de vanille qui est déjà faible et par la suite le niveau de l'exportation. En effet, après la chute du prix de la vanille en 2005, beaucoup de planteurs ne se sont plus occupés de leurs plantations qui sont devenues des plantations sauvages. Ainsi, les autorités estiment que seulement un tiers des surfaces cultivées de la SAVA sont en fleurs actuellement.

⁹ Constat confirmé par le rapport du Ministère de l'Education « Eléments de diagnostics du système éducatif malagasy. Le besoin d'une politique éducative nouvelle pour l'atteinte des objectifs du millénaire et la réduction de la pauvreté. MENRS 2008 » (page 64) : *Les principales causes de la « non scolarisation » des enfants sont l'environnement scolaire (éloignement de l'école, manque d'enseignants, inexistence d'école) et l'environnement familial (frais de scolarité élevés, enfants devant travailler pour subvenir ou aider la famille).*

Baisse du revenu des ménages ou des bénéfices des entreprises mandataires

En cas de retrait immédiat des enfants, la baisse de la production de vanille entraînerait une baisse du revenu des ménages planteurs qui seraient obligés de recruter de la main-d'œuvre temporaire pour effectuer avec eux la fécondation manuelle.

Le retrait immédiat des enfants augmenterait également les charges des mandataires puisqu'ils doivent recruter des adultes qu'ils doivent payer un peu plus cher. Or, d'après les mandataires, ils n'ont pas les moyens d'augmenter leurs prix de vente auprès des sociétés exportatrices. Leur solution serait de baisser les prix de la vanille verte auprès des planteurs pour garder leurs marges bénéficiaires. Dans ces cas-là, les ménages planteurs seront doublement pénalisés puisque leurs prix de revient augmentent alors qu'en même temps leurs chiffres d'affaires diminuent.

Le retrait des enfants dans la filière nécessiterait donc une sensibilisation sur toute la chaîne de production sinon ce sont les ménages qui sont déjà pauvres, rappelons-le, qui supporteront les conséquences du programme de retrait des enfants. Dans tous les cas, le travail des enfants dans la filière doit respecter la convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum légal d'admission à l'emploi et celle sur les pires formes du travail des enfants.

EN RESUME

Le travail des enfants dans la filière vanille est une réalité dans la région de la SAVA. Les impacts sur la santé ne sont pas limités puisque près du tiers des enfants sont confrontés à au moins trois dangers et risques dans l'exercice de leur travail. Les conséquences les plus palpables sont la fatigue et la courbature en fin de semaine.

Comme le recrutement par les entreprises mandataires correspond aux vacances scolaires (juillet à septembre), par conséquent le phénomène ne perturbe pas la scolarité des enfants. Pour ceux effectuant la pollinisation, la fécondation peut avoir lieu pendant la période scolaire (février à mars) mais ne dure que quelques jours seulement. Ainsi, le travail des enfants dans la filière vanille a peu d'impact sur leur scolarité.

En revanche, pour les parents et pour les enfants, le salaire issu de ce travail permet d'assurer une année de scolarité et donc d'éviter la déscolarisation. Comme l'Etat ne peut pas pour le moment assurer la gratuité de l'enseignement, des programmes de protection sociale dans ce domaine doivent être conçus (exemple : cash transfert, etc.).

Ce phénomène de travail des enfants permet également de réduire l'attrait des enfants à l'oisiveté, à la prostitution, aux sites de rencontre sur Internet, à la toxicomanie, etc. En l'absence également de centres de formation professionnelle sur la vanille, ce phénomène permet au moins d'assurer la relève dans le métier.

Le retrait des enfants dans la filière aura des impacts économiques. Ainsi, le retrait doit se faire progressivement sinon il affecterait la production dans la filière et l'exportation malgache. Sans intervention et sensibilisation sur toute la chaîne, des planteurs jusqu'aux exportateurs, ce seront les ménages qui souffriront économiquement en premier du retrait des enfants dans la filière, aggravant leur état de pauvreté.

Mais quelque soit l'impact de ce travail des enfants, ce travail des enfants dans la filière vanille doit respecter les conventions n°138 sur l'âge minimum légal et 182 et les pires formes de travail des enfants.

Chapitre VIII. CONCLUSIONS

Le travail des enfants apparaît comme un phénomène inacceptable. Il est avéré aussi que les enfants qui entrent très tôt dans le marché du travail au détriment de leur éducation grandissent dans la pauvreté et hypothèquent sensiblement leur avenir.

L'image de la filière vanille est ternie par le travail des enfants dans différents processus de production véhiculé par certains média. Un éventuel embargo par les pays importateurs constitue un risque lourd de conséquence pour l'économie de la Région de SAVA car la vanille figure parmi les sources de devises de Madagascar. La filière fait vivre également près de 80 000 ménages dont la majorité se trouve dans la région de SAVA. Le travail des enfants dans la filière vanille est alors un problème commun de l'ensemble des parties prenantes à savoir : les enfants, les parents, les employeurs, les autorités et l'économie de la région SAVA. De ce fait, il est impératif de trouver des solutions efficaces et concernant ces différents acteurs.

Les intervenants dans la filière

La préparation des vanilles vertes doit suivre des phases et des timing précis pour atteindre à la fin la qualité de gousse de vanille nécessaire (taux de vanilline, parfum, etc.). Ainsi, les différentes phases de préparation de la vanille font intervenir différents intervenants : à la base les planteurs qui font la plantation, la fécondation et la récolte. Ils sont relayés par les entreprises « mandataires » ou préparateurs qui font le triage, échaudage, étuvage. Les produits des entreprises mandataires sont repris par les exportateurs qui font la préparation finale (affinage, conditionnement, etc.) avant l'exportation.

L'ampleur du phénomène

Comme les autres membres des ménages, les enfants travaillent souvent comme « aide familiale » dans l'exploitation agricole ou non de leurs parents. La filière vanille n'est donc pas une exception ici. Les ménages planteurs mobilisent la main d'œuvre familiale, entre autres les enfants, pour participer aux travaux des champs, en particulier la fécondation.

Le phénomène de travail des enfants rémunérés a explosé au début de la décennie 2000 lorsque le prix à l'exportation a fortement augmenté. Les intervenants avaient besoin de beaucoup de main d'œuvre. Mais cette situation n'a pas perduré puisque le prix à l'exportation a fléchi subitement en 2005 entraînant une aggravation de la pauvreté des ménages et une forte perturbation des situations économiques des entreprises travaillant dans la filière vanille. Depuis la situation a changé.

En 2011, on ne retrouve plus les enfants effectuant des travaux rémunérés qu'auprès des mandataires. Les entreprises exportatrices n'ont plus employé des enfants.

Les déterminants du travail des enfants dans la filière

La pauvreté est la première cause du travail des enfants. La plupart de ces enfants sont issus de ménages pauvres. Les salaires que les enfants gagnent pendant les deux ou trois mois de vacances scolaires leur permettent d'assurer une année de scolarité. La pauvreté est également la raison pour laquelle les ménages planteurs mobilisent leurs enfants pour les aider dans la fécondation. Leurs revenus ne leur permettent pas d'embaucher de la main d'œuvre salariée.

L'absence de centre de formation professionnelle pour la filière est ressentie comme un handicap important. Pour les ménages de la région de SAVA, seule la formation dès le plus jeune âge permettra à la génération future d'assurer la relève et la continuité dans la filière vanille. C'est la seconde raison pour laquelle les parents envoient leurs enfants travailler dans la filière vanille.

Pour les entreprises mandataires, les raisons sont plutôt économiques. La filière vanille est en difficulté puisque les prix à l'exportation restent relativement bas. Maîtriser les coûts d'exploitation est indispensable. Le salaire des enfants est deux à trois fois moins élevé que celui des adultes. Mais faire travailler des enfants n'a pas que des avantages sur le coût. La capacité d'écoute, la capacité d'adaptation et l'honnêteté des enfants sont évoquées par les entreprises comme des éléments importants qui déterminent le choix des enfants. Les tâches sont effectuées avec plus de soin : point très important dans la préparation de la vanille pour assurer sa qualité.

Les conditions de travail

L'horaire normal est entre 7 à 8 heures par jour. Mais parfois, le travail peut durer tard jusque dans la soirée ou même la nuit. Les enfants habitent en moyenne à 15 minutes de leur lieu de travail. Cet horaire concerne presque l'ensemble du processus : fécondation, triage, échaudage, étuvage et séchage.

Le lieu de travail est soit l'entreprise soit le champ de vanillier. Mais pour être plus précis, le lieu de travail exact dépend de la phase de préparation de vanille. Si c'est la fécondation, c'est dans le champ de vanillier. Si le travail effectué est dans la phase de triage, échaudage ou étuvage, le travail a lieu dans le local de l'entreprise. En revanche, le séchage est effectué en plein air.

Les enfants sont employés comme des ouvriers non qualifiés ou des manœuvres car les tâches qui leur sont confiées ne requièrent pas de compétence particulière. Les enfants travaillent sous l'encadrement d'un ou de quelques adultes. Pendant la fécondation, les tâches à effectuer consistent à faire la pollinisation manuelle. Pour le triage, leur tâche consiste à classer les vanilles vertes selon leur taille. Pour l'échaudage et l'étuvage, leurs tâches consistent à transporter les vanilles d'un endroit à un autre. Pour le séchage, les tâches correspondant à cette phase consistent à transporter les vanilles à l'extérieur, les étaler sur des nattes, les faire retourner de temps en temps pour faciliter le séchage, les rentrer à l'intérieur lorsqu'il pleut et les ressortir à nouveau dès qu'il ne pleut plus. Ce va et vient peut se faire plusieurs fois dans la journée étant donné le climat de la région de SAVA.

Compte tenu de cela, la rémunération des enfants travaillant auprès des entreprises mandataires est faible. Les enfants sont rémunérés à un salaire inférieur au SMIG. Ils travaillent souvent à temps plein pendant les vacances scolaires (juillet à septembre). En revanche, les enfants qui travaillent dans leur propre famille (ménages planteurs) ne sont pas du tout rémunérés, ils travaillent comme aide familiale. Ils participent surtout au travail de pollinisation. En somme, les enfants qui travaillent dans la filière vanille ne sont pas rémunérés à la hauteur de leur charge de travail.

Apparemment, il existe quelques enfants qui sont en situation de pire forme de travail dans la filière vanille. Selon l'étude, les conditions de travail peuvent parfois être difficiles puisque 4 enfants sur dix déclarent subir des conditions de températures extrêmes et un tiers des enfants pensent qu'ils travaillent pendant de longues heures. Par ailleurs, un tiers des enfants estiment que les charges qu'ils transportent sont trop lourdes. En réalité, les charges transportées par les enfants ne dépassent pas les 10kg par personne et ne sont pas trop lourdes mais c'est l'ensemble des va-et-vient avec les charges qui fatiguent les enfants. Toutefois, la majorité des enfants semble ne pas travailler dans des conditions dangereuses telles que les longues heures de travail, les températures extrêmes, le travail de nuit, le port de charge lourde, etc.

Les impacts

Le travail des enfants dans la filière vanille est une réalité dans la région de la SAVA. Les impacts sur la santé ne sont pas limités puisque près du tiers des enfants sont confrontés à au moins trois dangers et risques dans l'exercice de leur travail. Les conséquences les plus palpables sont la fatigue et la courbature en fin de semaine.

Concernant le travail de fécondation, le travail perturbe mais légèrement la scolarité. Quant au travail rémunéré chez les mandataires, comme le recrutement correspond aux vacances scolaires, le travail des enfants ne perturbe pas leur scolarité.

Aussi bien pour les parents que pour les enfants, le salaire issu de ce travail permet d'assurer une année de scolarité et donc d'éviter la déscolarisation. Comme l'Etat ne peut pas pour le moment assurer la gratuité de l'enseignement, des programmes de protection sociale dans ce domaine doivent être conçus (exemple : cash transfert, etc.).

Ce phénomène de travail des enfants permet également de réduire l'attrait des enfants à l'oisiveté, à la prostitution, aux sites de rencontre sur Internet, à la toxicomanie, etc. En l'absence également de centre de formation professionnelle sur la vanille, ce phénomène permet au moins d'assurer la relève dans le métier.

Le retrait des enfants dans la filière doit se faire progressivement sinon il affecterait la production dans la filière et donc l'exportation malgache. Sans intervention et sensibilisation sur toute la chaîne, des planteurs jusqu'aux exportateurs, ce seront les ménages qui souffriront économiquement en premier du retrait des enfants dans la filière, aggravant leur état de pauvreté.

Néanmoins, quelque soit l'impact du phénomène de travail des enfants, le travail des enfants dans la filière vanille doit se faire dans le respect de la convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants.

Chapitre IX. *RECOMMANDATIONS*

Pour pouvoir déterminer les recommandations, nous partons d'une vision et d'une proposition d'objectifs.

Point 1. Vision sur les enfants et leur relation par rapport à la filière vanille

«Les enfants de la SAVA sont scolarisés, jouissent pleinement de leurs droits, bénéficient de formation professionnelle dans la filière et des opportunités d'emploi offertes dans des meilleures conditions ».

Point 2. Objectifs d'orientation stratégiques

Par rapport à la vision énoncée ci-dessus, les objectifs principaux suivants sont proposés :

- i. Le cadre institutionnel de la lutte contre le travail des enfants est renforcé
- ii. Le cadre économique est propice à l'amélioration de la situation des enfants
- iii. Les enfants sont réintégrés dans le système éducatif et leurs conditions sont améliorées
- iv. Toutes les parties prenantes sont sensibilisées sur le thème vanille et enfants travailleurs.

Pour l'atteinte de ces objectifs, des orientations ou pistes de stratégies sont proposées. Des actions immédiates pourront être entreprises pour avoir des résultats à court terme. D'autres actions auront des résultats à moyen ou plus long terme.

Point 3. Les pistes de recommandations

Quatre aspects sont proposés pour l'orientation à titre de recommandations. Ils sont élaborés compte tenu des objectifs fixés supra.

Aspect institutionnel

1. Mettre en place un Comité régional de Lutte contre el travail des enfants dans la région SAVA
2. Renforcer le partenariat entre les différentes entités impliquées dans la protection de l'enfant.

Aspect économique

1. Etudier en profondeur le cas des entreprises de préparation
2. Créer un centre de formation professionnelle de la filière vanille.

Aspect social

1. Intégrer les enfants non scolarisés dans le système éducatif
2. Améliorer les conditions de travail des enfants
3. Appuyer les parents en difficulté à travers des programmes de protection sociale.

Aspect sensibilisation

Sensibiliser toutes les parties prenantes (surtout les Autorités) par rapport au thème : enfant et travail, et sur les textes, notamment la convention n° 138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

A1- Aspect Institutionnel

A11. Mettre en place un Comité Régional de Lutte Contre le Travail des Enfants (CRLTE) dans la Région SAVA

Le CRLTE SAVA serait alors une antenne du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) mis en place en octobre 2004. Cette entité coordonnera et assurera l'exécution des actions menées dans le cadre du PNA. Concernant la filière vanille dans la région SAVA, cette entité sera chargée de la coordination et du suivi des actions entreprises contre le travail des enfants. Dans la période actuelle, il n'existe pas de coordination de l'ensemble des actions menées contre le travail des enfants dans la Région SAVA. La coordination consistera alors à impliquer en priorité les Autorités, qui contrôleraient alors les activités des entreprises (planteurs, préparateurs, exportateurs) tout en harmonisant leurs actions avec celles des ONG et en appuyant les actions des ONG à travers l'amélioration du cadre juridique.

Figure 17 : Situation actuelle

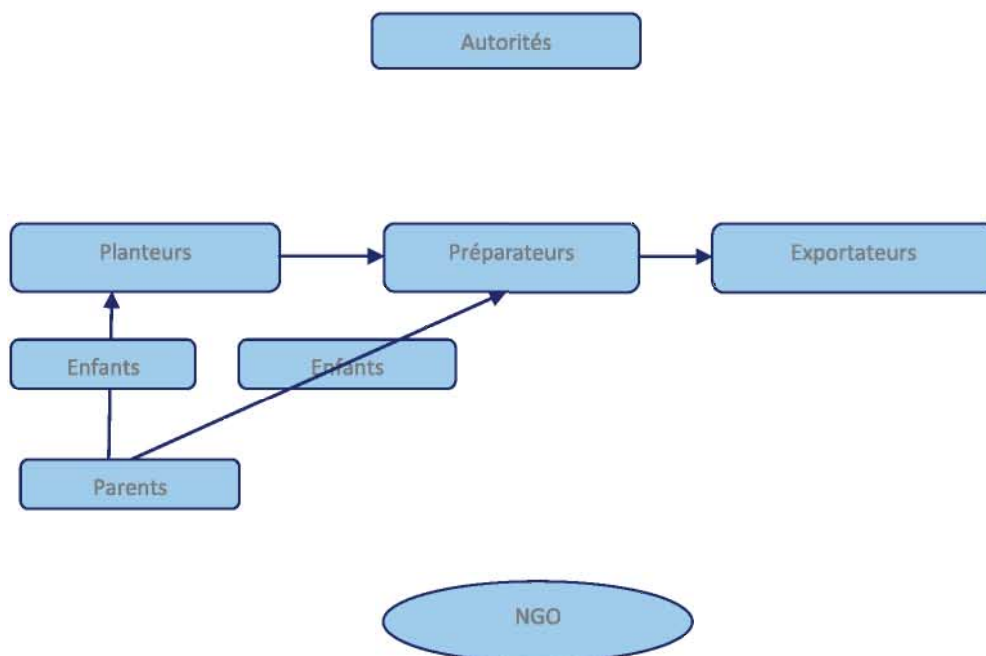
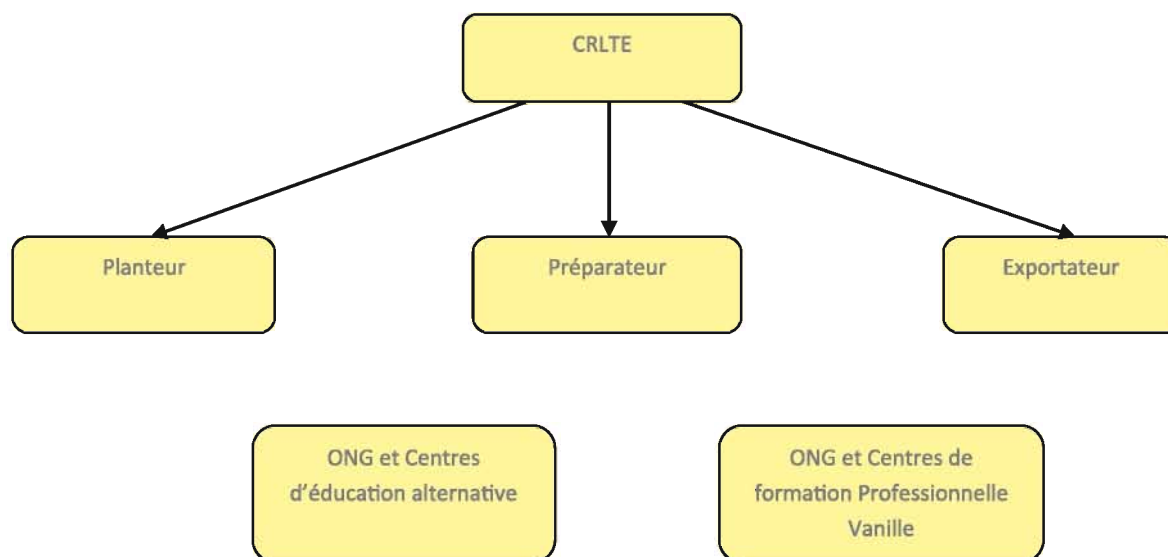


Figure 18 : Schéma proposé



A 12. Renforcer le partenariat avec les entités déjà impliquées dans la protection de l'enfant

Dans la région SAVA, quelques ONGs travaillent déjà dans la lutte contre le travail des enfants par le renforcement de leur éducation et par l'appui aux AGR des parents. Toutefois, leurs actions s'adressent aux familles pauvres vivant en milieu urbain, et ne touchent ni les enfants travailleurs de la filière vanille, ni leurs parents. Le partenariat visera à cibler uniquement les enfants de la filière vanille et leurs parents, puis à les faire bénéficier des mêmes appuis déjà fournis aux autres.

Partenariat avec l'ONG Aide et Action de SAMBAVA, et le concept de Cyber Citoyen

Ce concept est en train d'être développé par l'ONG Aide et Action de Sambava. Cinq actions permettent de comprendre ce concept :

- Partenariat avec les cybercafés dans chaque district pour favoriser leur utilisation par les enfants
- Donner aux enfants des thèmes scientifiques, techniques, économiques, médicaux qu'ils vont chercher à comprendre et à développer en utilisant l'Internet
- Organiser des compétitions entre les enfants qui vont faire une présentation de leurs recherches
- Leur donner des récompenses pour les meilleurs résultats et recherches
- Organiser de telles activités pendant les vacances pour occuper les enfants.

Ce concept nécessite le développement des infrastructures éducatives et culturelles pour les enfants.

Partenariat avec l'ONG APPEL à Antalaha et l'appui aux AGR des parents ayant des enfants travailleurs

APPEL appuie les familles en difficultés en fournissant des matériels pour les AGR : machines à coudre pour les couturiers, ustensiles de cuisine pour les marchands de denrées alimentaires, etc.

Bien que conçu pour améliorer la situation des ménages, l'association n'a pas pu toucher les parents ayant des enfants travaillant dans le secteur vanille. En effet, ces derniers, ainsi que leurs enfants travailleurs, ont tendance à « fuir » l'ONG. Du coup, l'ONG travaille avec les familles pauvres qu'il a pu identifier dans la ville d'Antalaha. Par ailleurs, ses moyens financiers sont limités et il ne peut pas travailler avec les familles pauvres du district d'Antalaha.

Partenariat avec l'ONG Réseau de Protection du droit de l'enfant

- Portes ouvertes sur le droit de l'enfant. Invitation de la population de toutes les couches sociales à assister à cette porte ouverte
- Lead dans l'organisation du Mois de l'enfance (4 éditions jusqu'en 2011)
- Carnaval dans la ville
- Manifestations diverses ; concours avec prix
- Collaboration avec le Tribunal : en cas de découverte de mauvais traitements des enfants, l'ONG est en communication avec trois personnes ressources : Le Président du Tribunal, le Procureur et le Juge des enfants
- Ouverture du Centre d'Ecoute et de Conseil des enfants et des mères
- Accord avec les patrons - vanille :
 - o Pas d'exploitation : rémunération selon le travail effectué
 - o Travail à effectuer selon la capacité physique de l'enfant.

A2- Aspect économique

A 21. Etudier en profondeur le cas des entreprises de préparation

Dans la plupart des cas, c'est la catégorie d'entreprises de préparation de vanille qui emploie des enfants comme salariés dans la filière vanille. Leur situation mérite une analyse particulière car ces entreprises font face à des contraintes financières particulières: le prix d'achat de vanille verte auprès des planteurs est déjà plus ou moins fixé (à 3 000 Ariary/kg), de même que le prix de vente (25 000 Ariary/kg) de vanille préparée auprès des entreprises exportatrices. Entre les deux prix, il y a la redevance, le coût de préparation et leur marge. Pour se faire une marge, ces entreprises doivent réduire leurs coûts de préparation.

Les éléments du coût de préparation sont :

- les redevances de collecte de vanille verte
- le salaire du personnel pendant les trois mois de préparation
- l'achat des fournitures: couverture, eau, électricité, bois de chauffe...
- l'entretien des matériels : maison de stockage, claies de séchage, caissons, voitures de collecte...

Parmi ces éléments de coûts, seul le salaire peut être réduit. C'est la raison pour laquelle les entreprises de préparation emploient des enfants et les rémunèrent à des prix nettement inférieurs à la rémunération des adultes.

L'objectif est de permettre à ces derniers d'augmenter le salaire des enfants en âge de travailler pour respecter au moins les dispositions légales sur le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG : 90 000 Ariary / mois). Autre objectif : le relèvement du prix de vente de vanille préparée auprès des sociétés d'exportation. De telles possibilités pourraient être étudiées au sein de la plateforme de la vanille.

A22. Créer un centre de formation professionnelle dans les métiers de la vanille

Créer un centre de formation professionnelle pour la formation sur les métiers de la vanille.

A 3. Aspect social

Notons qu'en 2000, Madagascar a ratifié la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé à 15 ans. En 2001, le pays a ratifié la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Dans cette situation, il y aura lieu de distinguer les actions selon l'âge de l'enfant.

A 31. Intégrer les enfants non scolarisés et de moins de 15 ans dans le système éducatif à travers un centre d'éducation alternative

Difficultés rencontrées	Améliorations proposées
Enfants travailleurs	Pour les enfants non scolarisés et travaillant déjà dans le secteur vanille, ils devront être retirés de leur milieu de travail, suivre une éducation alternative qui leur permettra de recevoir la même éducation en classe primaire sans fréquenter l'école
Problème de droits d'inscription, fournitures scolaires, tabliers...	Réinsertion à l'éducation alternative Paiement direct des droits d'inscription Dons de fournitures scolaires aux enfants et paiement des droits d'inscription à la prochaine rentrée scolaire

A 32. Améliorer les conditions de travail des enfants travailleurs âgés de 15 à 17 ans

Difficultés rencontrées dans le métier de la vanille	Améliorations proposées
Courbature, fatigue causées par la position assise lors du triage (le triage dure des heures)	Travail en position assise sur des chaises et une grande table lors des triages
Charges lourdes et fatigue physique lors des bardages	Diminuer la charge en tenant compte de la capacité physique de chaque enfant Utilisation d'autres moyens : transport avec roues pouvant être poussé
Exposition au soleil lors du séchage de vanille en plein air	Port de chapeau / création d'un air de repos abrité contre le soleil

Difficultés rencontrées dans le métier de la vanille	Améliorations proposées
Mains endommagées	Usage de gants lors des manipulations
Travail de nuit	Interdiction d'employer les enfants au delà de 21 heures du soir
Maladie	Soins par l'entreprise pour les enfants malades

Autres :

En cas de découverte de mauvais traitements des enfants, l'ONG est en communication avec trois personnes ressources : le Président du Tribunal, le Procureur et le Juge des enfants.

A 33. Appuyer les parents des enfants travailleurs, à travers des programme de protection sociale

Les parents des enfants travailleurs dans la filière vanille sont des parents rencontrant de sérieux problèmes financiers car pouvant difficilement subvenir à l'alimentation et à l'éducation de leurs enfants. Ils demandent eux-mêmes aux entrepreneurs préparateurs d'embaucher leurs enfants. Le motif est de pouvoir obtenir des ressources financières pour financer les études à la prochaine rentrée scolaire. La rémunération obtenue par chaque enfant pendant les trois mois de travail permettrait de payer respectivement : les droits de scolarité, les fournitures scolaires, le tablier et les sandales.

Lors de la mise en œuvre de cet appui, il serait judicieux d'identifier au préalable les parents ayant des enfants travaillant dans le secteur vanille.

A4. Aspect sensibilisation

Ce dernier aspect de notre recommandation de piste stratégique a un caractère transversal. En effet, il concernera les entreprises, parents, enfants et autorités. Il s'agit de sensibiliser toutes les parties prenantes par apport au thème : enfant et travail, et sur les textes, notamment la convention n° 138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Sensibilisation des entreprises de préparation, pour l'amélioration des conditions de travail des enfants

Les activités des planteurs sont généralement de type familial. Ainsi, les enfants qui y travaillent sont des membres de la famille plus ou moins proche.

Les préparateurs sont ceux qui sont plus enclins à employer des enfants. Aucune information ni sensibilisation apparemment n'a encore été faite à leur endroit. C'est d'ailleurs confirmé par une association œuvrant dans la protection des droits de l'enfant. Cette dernière se dit prête à faire la sensibilisation si elle est accompagnée par un organisme d'envergure internationale comme le BIT/ IPEC.

Sensibilisation des parents

Les enfants trouvent du travail soit directement, soit suite à la demande des parents auprès de l'entrepreneur préparateur de vanille. Ces parents doivent aussi être sensibilisés sur les droits des enfants à l'éducation et l'impact du travail précoce sur leur avenir.

Sensibilisation des autorités

Les Autorités sont les premiers responsables de l'application des lois et réglementations. Toutefois, ils n'ont pas de connaissances précises sur les droits des enfants. Quelques-uns admettent l'existence d'enfants exerçant du travail rémunéré dans la filière vanille, mais faute d'information claire, ils ne sont pas réactifs par rapport à la situation qui prévaut.

Sensibilisation des enfants

En tant qu'acteurs principaux concernés par le phénomène, les enfants doivent être en parfaite connaissance de leurs droits et des actions menées en leur faveur.

CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèse
Objectif global : « Les enfants de la SAVA sont scolarisés, jouissent pleinement de leurs droits, bénéficient de formation professionnelle dans la filière et des opportunités d'emploi offertes dans des meilleures conditions ».	Nombre d'enfants scolarisés Nombre d'enfants travailleurs Nombre de parents appuyés dans leurs AGR	Enquêtes sur les sites de plantation, de préparation, ménages	Disponibilité de financement Transparence des entreprises et fiabilité des informations fournies par les parents et enfants

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèse
Objectif spécifique 1 : Le cadre institutionnel de la lutte contre le travail des enfants est renforcé Résultat 1 : CRLTE mis en place dans la Région SAVA	Conventions de partenariat signées	BIT, les autorités locales, les ONGs à Sambava et Antalaha	
Résultat 2 : Les actions entreprises contre le travail des enfants sont bien coordonnées et harmonisées	Prise de responsabilité des autorités	Rapport d'activités des différentes institutions	Dynamisme des autorités

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèse
Objectif spécifique 2 : Le cadre économique est propice à l'amélioration de la situation des enfants			
Résultat 1 : Une étude en profondeur sur le cas des entreprises de préparation, est réalisée	Rapport d'études économiques et analytique sur la préparation de vanille	Rapport d'études	Possibilité de financer une étude spécifique y afférente
Résultat 2 : Un centre de formation professionnelle dans les métiers de la vanille est créé	Nombre de formateurs identifiés Business Plan cohérent et fiable élaboré Dossier d'agrément élaboré	Rapport d'études	Possibilité de financement

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèse
Objectif spécifique 3 : Les enfants sont réintégrés dans le système éducatif et leurs conditions sont améliorées			
Résultat 1 : Les enfants non scolarisés sont réintégrés dans le système éducatif à travers un centre d'éducation alternative	Centre d'éducation alternative mis en place Nombre d'enfants réinsérés dans le centre	ONGs, MEN	Possibilité de financement
Résultat 2 : Les conditions de travail des enfants sont améliorées	Nombre de plaintes, concernant les enfants travailleurs reçues au tribunal Nombre d'enfants se plaignant de leurs cas	Rapport d'enquête auprès des enfants travailleurs de vacances (panel)	Possibilité de financement
Résultat 3 : Les parents des enfants travailleurs, sont appuyés, à travers de programme de protection sociale	Nombre de famille ayant d'enfant travailleurs, identifiées Nombre d'AGR des familles en difficultés, appuyés	Rapport d'activités des ONG ayant un partenariat avec le BIT	Possibilité de financement

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèse
Objectif spécifique 4 : Toutes les parties prenantes sont sensibilisées sur le thème vanille et enfants travailleurs			
Résultat 1 : Les entreprises sont sensibilisées	Nombre d'enfants travailleurs chez les entreprises de plantation et de préparation	Visite de sites de plantation (période de fécondation) et de préparation (pendant les vacances)	Transparence des entreprises
Résultat 2 : Les Autorités sont sensibilisées	Plan d'action spécifique des différentes Directions Régionales, pour la répression du travail des enfants	Autorités	Dynamisme des Autorités
Résultat 3 : Les parents sont sensibilisés	Nombre de parents envoyant leurs enfants au travail dans la filière vanille	Enquête auprès des parents	Fiabilité des réponses
Résultat 3 : Les enfants sont sensibilisés	Nombre d'enfants se déclarant avoir du travail	Enquête auprès des enfants	Fiabilité des réponses

Les détails des actions proposées sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

A1- Aspect Institutionnel

A 11. Mettre en place un Comité Régional de Lutte Contre le Travail des Enfants (CRLTE) dans la Région SAVA

Activités à entreprendre

Contenu	Avantage	Contraintes à suivre de près
Atelier de formation et d'information des membres du CRLTE SAVA Cadre juridique et institutionnel Plan National d'Action de Lutte contre le Travail des enfants Rôles et missions des CRLTE	CRLTE mis en place pour suivre les actions	Disponibilité et responsabilité des membres désignés
Microfinance en appui aux AGR avec CARE		

A 12. Renforcer le partenariat entre les différentes entités impliquées dans la protection de l'enfant : partenariat avec les ONG œuvrant dans le secteur

Cas de l'ONG APPEL et l'appui aux AGR des parents ayant des enfants travailleurs

Activités à entreprendre

Contenu	Avantage	Contraintes à suivre de près
Appui aux parents monoparentaux Appui aux filles-mères sur des métiers : Don de machines à coudre Don de balles de tissu	Disponibilité de formateurs	Il faut bien cibler les familles ayant des enfants travailleurs dans la vanille Risque de revente des équipements par les familles très pauvres
Micro finance en appui aux AGR avec CARE		

Cas de l'ONG Réseau de Protection du droit de l'enfant

Activités à entreprendre

Contenu	Avantage	Contraintes à suivre de près
Formation professionnelle des mères adolescentes Vannerie Pépinière Extrait de vanille Vanille tressée	Disponibilité de formateurs	Il faut bien cibler les familles ayant des enfants travailleurs dans la vanille Manque de moyens financiers
Sensibilisation des planteurs, collecteurs et préparateurs dans 15 Communes rurales du district d'Antalaha	Disponibilité de personnes ressources pour la sensibilisation	

A2- Aspect économique

A 21. Etudier en profondeur le cas des entreprises de préparation

Piste d'actions possibles à l'issue des études	Avantages	Inconvénients
Relever le prix de vente auprès des exportateurs. Ceci pourrait être fait par une parfaite entente entre les préparateurs	Gain de marge permettant d'employer davantage de personnes adultes	Cela crée une distorsion par rapport au mécanisme du marché
Baisse de prix d'achat de vanille verte		
Baisse de la redevance de collecte		Baisse de recettes des collectivités
Utilisation de sources alternatives d'énergie pour l'échaudage et l'éclairage		Contrainte : étude de mise en place
Rallongement de la durée d'amortissement des matériels		Peu visible chez les préparateurs qui ne tiennent pas l'amortissement dans la comptabilité

A22. Créer un centre de formation professionnelle dans les métiers de la vanille

Actions	Avantages	Contrainte
Conception	Des préparateurs sont prêts à appuyer la conception	Importants coûts de fonctionnement et d'investissements
Réalisation	Des préparateurs sont prêts à dispenser de la formation	

A 3. Aspect social

A 31. Intégrer les enfants non scolarisés dans le système éducatif à travers un centre d'éducation alternative

Actions	Avantages	Contrainte
Conception	Concept déjà existant	Partenariat avec des ONG œuvrant pour la protection de l'enfant
Réalisation	Existence d'expériences en la matière	Importants coûts de fonctionnement et d'investissement Réduction du temps de travail des enfants

A 32. Améliorer les conditions de travail des enfants

Actions
Appui aux enfants en difficulté à suivre leurs études : Soins par l'entreprise pour les enfants malades Mise en place de programmes de protection sociale : dons de fournitures scolaires aux enfants et paiement des droits d'inscription à la prochaine rentrée scolaire
Collaboration avec le Tribunal : En cas de découverte de mauvais traitements des enfants, l'ONG est en communication avec trois personnes ressources : Le Président du Tribunal, le Procureur et le Juge des enfants

A 33. Appuyer les parents des enfants travailleurs, à travers de programme de protection sociale

Actions	Avantages	Inconvénients
Appui aux activités professionnelles des parents : Micro- crédit Formation professionnelle Appuis à la commercialisation Appuis à la gestion des activités Appuis à l'accroissement de la valeur ajoutée	Réduit les contraintes des parents à engager les enfants dans des activités professionnelles dès que leurs revenus s'améliorent	Impact à moyen et long terme Possible échec si le ménage n'adhère pas à la politique (commentaires sur l'appui aux AGR dans le PNA)
Mise en place de programmes de <i>cash transfert</i> conditionnel aux parents les plus en difficulté Paiement direct des droits de scolarités des enfants auprès des établissements d'enseignement Dons de fournitures scolaires et équipements aux enfants lors de la rentrée scolaire	Moins de risque de perte de l'argent Action directe et résultats directs à court terme	

Lors de la mise en œuvre de cet appui, il serait judicieux d'identifier au préalable les parents ayant des enfants travaillant dans le secteur vanille.

A4. Aspect sensibilisation

Sensibilisation des entreprises sur les droits des enfants et l'amélioration de leurs conditions de travail

Actions	Avantages	Inconvénients
Thèmes de la sensibilisation : Les droits des enfants Les enfants ne doivent pas être chargés de travaux dépassant leur capacité physique Utilisation de moyens de protection adéquat pendant le travail : protège-nez ; pare-soleil pendant les activités en plein air Leurs rémunérations doivent être équivalentes aux efforts qu'ils ont consentis Salaire minimum équivalent au SMIG : 70 000 Ariary /mois	Réalisable dans l'immédiat L'ONG Réseau de protection de l'enfance est prête à réaliser cette sensibilisation (cas du district d'Antalaha)	La préoccupation des chefs d'entreprises de préparation sont de nature économique Par conséquent, certaines revendications, notamment la hausse de salaire pourrait ne pas être acceptée

Actions	Avantages	Inconvénients
Prohiber le travail des enfants pendant les périodes scolaires Pendant les jours de travail, travail en demi-journée seulement	Réalisable dans l'immédiat L'ONG Réseau de protection de l'enfance est prête à réaliser cette sensibilisation Impacts directs sur les enfants travailleurs sans les empêcher de travailler	La difficulté économique réduit l'efficacité de la sensibilisation

Sensibilisation des parents

Actions	Avantages	Inconvénients
Sensibilisation sur : Les droits des enfants à l'éducation Ne jamais envoyer un enfant travailler pendant les périodes scolaires	Impacts directs sur les enfants	Efficacité non garantie chez les parents vivant avec de sérieuses difficultés financières

Sensibilisation des Autorités

Actions	Avantages
Sensibilisation sur : Les droits des enfants Le Plan d'Action National de Lutte contre le travail des enfants Le rôle des Autorités dans la répression du travail des enfants	Pousserait les autorités à prendre leurs responsabilités

Sensibilisation des enfants

Actions	Avantages
Sensibilisation au niveau des CEG et des Fokontany sur : Leurs droits Les conséquences néfastes d'une implication prématurée sur leurs études et leur avenir Les actions déjà menées ou à mener auprès des autres parties prenantes telles que les entreprises, parents et autorités	Responsabilisation des enfants

Références

- Document de l'atelier national de la filière vanille, 28 Décembre 2006
- Ministère du Commerce.- Document de l'atelier national de la filière vanille, 15 Juin 2011
- IPEC. [2004]: *Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants à Madagascar*. Antananarivo, OIT.
- IPEC. [2009]: *Evaluation de la mise en œuvre du Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants à Madagascar*. Antananarivo, OIT.
- INSTAT.- Enquête Périodique auprès des Ménages 2010, Résultats principaux, 2011
- INSTAT.- Enquête Périodique auprès des Ménages 2005, Résultats principaux, 2006.

ANNEXES

Annexe 1 : PERSONNES RENCONTREES

Entité enquêtée	Lieu/Site	Fonction	Nom
Région SAVA	Bureau Région dans la Commune Urbaine	Directeur de Cabinet	Mr SABOTSY Samuel Tél : 032 07 534 16
Commune Urbaine	Bureau Commune Urbaine	1 ^{er} Adjoint au Maire	Mr Jean SIDY Tél : 032 02 626 10
Fokontany	Bureau Fokontany Ambaro Miambana	Chef Fokontany	Tél : 020 88 980 89
Plantation individuelle	Bureau Fokontany Ambaro Miambana	Planteur	Elyte Tél : 034 60 436 38 032 89 040 21
Fokontany	Bureau Fokontany Farahàlana	Chef Fokontany	Mr Botovazaha Pastolin
CEG Farahàlana	Bureau CEG Farahàlana	Directeur CEG	Mr BESTIMIASA
CEG Farahàlana	Salle de classe 3 ^e 4	Enseignant de Français	Plusieurs enfants travailleurs de vacances
CEG Farahàlana	Salle de classe 3 ^e 3	Enseignant de Mathématique	Plusieurs enfants travailleurs de vacances
Direction Régionale de la Population	Bureau sis à Antanifotsy	Responsable au sein du Régional Population	Mr JAOMARINA Tél : 032 04 459 77 034 76 818 28
Direction Régionale de la Population	Bureau sis à Antanifotsy	Responsable Population	Mr BOSCO Tél : 034 38 340 13
Aide et Action	Bureau de « Aide et Action » dans la Commune Urbaine	Chef de Bureau Andapa et Sambava	Mr Georges Tél : 032 04 501 93
Entreprise d'exportation	Bureau de l'entreprise sise à Antanifotsy Commune Urbaine	Directeur de Production	Mr Bernard
		Directeur	Mr René TIAZARA (VANILLE MAD)
Entreprise de préparation	Bureau et Usine dans la Commune rurale de Farahalana	Entrepreneur individuel	Mr Jacky Tél : 033 23 096 26
Plantation individuelle	Site de plantation dans la Commune rurale Ambaro Miambana	Planteur individuel	RANDRIAMAHOLISON Cyprien Tél : 032 82 820 02
Plantation individuelle	Site de plantation dans la Commune rurale d'Ankadirano	Entrepreneurs individuels	Deux planteurs individuels
Parent d'enfant travailleur	Antanifotsy Sambava	Docteur	MANDIMBY Félix Noel

ANTALAHA :

Entité enquêtée	Lieu/Site	Fonction	Nom/description
Commune Urbaine	Bureau Commune Urbaine	Maire	Mr RISY Aimé
District	Bureau District	Chef District	Mr Olivier
Fokontany	Bureau Fokontany Ampahana et Ambinany	Chef Fokontany	
Hopital Public d'Antalaha	Bureau du Médecin Chef	Médecin Chef	Mr ZAFINDRANOMPY Patrice
CEG Maherifody	Bureau CEG Maherifody	Directeur CEG	Plusieurs enfants travailleurs de vacances
CEG Maherifody	Salle de classe 3è 5-4-3-2	Enseignant de SVT	Plusieurs enfants travailleurs de vacances
CEG Maherifody	Salle de classe 3è 5-4-3-2	Enseignant de Malagasy	Plusieurs enfants travailleurs de vacances
ONG	Bureau de « Alliance Française » dans la Commune Urbaine	Présidente de l'ONG APPEL	Mme BEANTANANA Brigitte 032 40 137 97 034 20 137 97 appel.association@gmail.com
ONG Association des Réseaux de Protection des Droits de l'Enfant	Maison d'habitation de la présidente de l'ONG à Ambondrona Antalaha	Présidente de l'Association	Mme SOADAVA
ONG CALA	Lieu de vente de produits artisanaux Comite d'Aide aux Lépreux d'Antalaha (ONG CALA)	Vendeuse et ancien enfant travailleur	Mlle EUPHRASIE
Entreprise de préparation	Bureau et Usine dans la Commune Rurale de Maherifody	Entrepreneur individuel	Mr HO KOUAN SI
Entreprise de préparation	Belle Rose	Entrepreneur individuel	Mme LAI SSANG
Plantation de vanille	Site de plantation dans les Fokontany d'Ambinany, Ankoalabe, Ampohibe, Ampahana, Antsahamaro, Ianjarivo, Antsahamaro, Marofinaritra	Entrepreneurs individuels	Plusieurs planteurs
	Chez une entreprise de collecte et de préparation	Dans les locaux de préparation de vanille à Maherifody et à Belle Rose	Enfants travailleurs même en période scolaire
	Salle de classe 3è 5 et 3è 2 du CEG Farahàlana	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre	Enfants travailleurs pendant les grandes vacances de juillet à septembre
	Maison d'habitation dans le Fokontany de Belle Rose, CUA	Mère de famille	Parent d'enfant travailleur

Annexe 2 : Guide d'entretien

Fiche N° 1 : Entretien avec Autorités locales, Directions Régionales et Autres Organisations

Responsable :

Partenaires	Domaines

Connaissances sur le travail des enfants

Q1. Avez-vous des informations descriptives du profil socio - démographique des ménages ayant des enfants travailleurs sur la Région SAVA ?

.....

Q2. Avez-vous des informations descriptives du profil socio - démographique des enfants travailleurs dans la filière vanille sur la Région SAVA ?

.....

Q3. Quelle est l'ampleur du phénomène dans votre localité ?

Effectif des enfants travailleurs :

Pourcentage des enfants travailleurs :

Pourcentage de ménages concernés :

Q4. Causes du travail des enfants ?.....

.....

Opinion sur le travail des enfants

Q1. Les impacts du travail sur les enfants et l'économie :

Secteur	Impacts
○ santé	
○ scolarisation	
○ autres	

Q2. Pourcentage d'enfants travailleurs par rapport aux adultes et part du travail des adultes fait par les enfants

.....

.....

.....

Q 3. Quels sont vos recommandations pour lutter contre le travail des enfants ?

.....

.....

.....

Actions déjà menées contre le travail des enfants

Q1. Quelles sont les actions déjà menées ?

.....

.....

.....

Q2. Quelles seront les actions à mener dans l'avenir ?

.....

.....

Q3. Impacts d'un éventuel embargo sur l'achat de la vanille en provenance de Madagascar

.....

.....

.....

Q4. Quels ont été les problèmes et solutions ?

.....

.....

Fiche n°2 : Entretien avec les entreprises locales

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Date de création :

Activités dans la filière vanille

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements techniques

Q5. Description de la chaîne de production

La plantation :				
La récolte :				
La collecte :				
La préparation :				
L'exportation :				

La plantation :				
La récolte :				
La collecte :				
La préparation :				
L'exportation :				
Autres :				

Renseignements sur les Ressources Humaines

Q6. Effectif des employés _____.

Q7. Est-ce que vous employez des enfants dans votre entreprise ? _____

Q8. Répartition par âge et par

	Masculin	Féminin
0 à 5 ans	_____	_____
6 à 10 ans	_____	_____

11 à 17 ans		
18 à 25 ans		
26 à 40 ans		
41 à 60 ans		
60 ans et plus		

Renseignements sur le travail des enfants

Q9. Quels sont les types d'activités effectuées par des enfants (dans votre entreprise) ?

.....

Q10. Quelles sont les principales tâches effectuées par les enfants (dans votre entreprise) ?.....

.....

Q11. Quelles sont les principales causes du travail des enfants par votre entreprise ?

.....

Q12. Quels sont les avantages du travail des enfants pour votre entreprise ?.....

.....

Q13. Quels sont les inconvénients du travail des enfants pour votre entreprise ?

.....

Fiche n°3 : Entretien avec les parents

IDENTIFICATION DU MENAGE

Nom et prénoms du chef de ménage :

Adresse :

Renseignements sur le ménage

Q14. Combien êtes - vous dans votre ménage ? _ _ _ _ _

Q15. Donnez la répartition par âge et sexe des membres du ménage.

Q16. Sur l'ensemble des ... [CITER CHAQUE TRANCHE D'AGE] combien savent lire et écrire ?

	Masculin	Féminin
0 à 5 ans	__	__
6 à 10 ans	__	__
11 à 17 ans	__	__
18 à 25 ans	__	__
26 à 40 ans	__	__
41 à 60 ans	__	__
60 ans et plus	__	__

Activités, Revenus et Dépenses

Q17. Qui a un travail rémunérateur dans le ménage ?

Membre de la famille	Age	Activité
Le père		
La mère		
Enfant 1		

Q18. Est-ce que les enfants vont à l'école ?

Q19. Pour ceux qui travaillent, pouvez-vous dire leur activité principale ?

.....

Q20. Quel est le revenu mensuel pour cette activité ?

.....

Q21. Au total, quel est le revenu mensuel de votre foyer ? demander le passé, actuel

Q22. En une année, combien avez-vous dépensé, vous et votre famille pour l'achat de vos habits et accessoires ? demander le passé et actuel

Renseignements sur l'enfant travailleur

Q23. Où travaille votre enfant ?

Q24. Quels sont les types d'activités de votre enfant ?

.....

.....

Q25. Quelles sont les principales tâches effectuées par votre enfant ?.....

.....

.....

.....

Q26. Quelles sont les principales causes du travail de votre enfant ?

.....

.....

Q27. Quels sont les avantages du travail des enfants ?

.....

Habitat, Education et Santé

Q28. Type d'habitation ? à préciser s' il y avait un changement de l'état de l'habitation : avant, actuel

Q29. Accès à l'eau potable ? Réseau JIRAMA, puits, rivière, source, autres

Q30. Electricité, oui ou non ? Si non quel type d'éclairage ?

Q31. Energie pour la cuisson : bois de chauffe, charbon, électricité, gaz, pétrole lampant, autres

L'éducation

Q32. Parmi vos enfants, combien vont à l'école ?

Q33. A quel niveau ?

Q34. Etablissement public ou privé ?

Nombre	Age	Va école Non	Primaire /Collège /Lycée	Public/ Privé
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Q35. Combien dépensez-vous en termes d'éducation (y inclus droits d'inscription, fournitures, etc..) ?

La santé

Q36. Quelles sont les principales maladies qui surviennent aux membres de votre ménage ? **[REPONSES MULTIPLES POSSIBLE]**

Q37. A quelle saison ces maladies surviennent-elles ?

Q38. Combien dépensez-vous annuellement en termes de soins ?

Fiche n°4 : Entretien avec enfant travailleur

IDENTIFICATION DE L'ENFANT :

Nom et prénoms :

Age :

Sexe :

Encore scolarisé :

Nom du père famille :

Adresse :

Lieu de travail :

Nom de l'entreprise :

Lieu de travail :

Adresse de l'entreprise :

Description du ménage

Taille du ménage :

Q39. Combien êtes- vous dans votre famille ? _____

Q40. Donnez la répartition par âge et par sexe des membres du ménage.

	Masculin	Féminin
0 à 5 ans	__	__
6 à 10 ans	__	__
11 à 17 ans	__	__
18 à 25 ans	__	__
26 à 40 ans	__	__
41 à 60 ans	__	__
60 ans et plus	__	__

Revenu du ménage

Q41. Qui a un travail rémunérateur dans le ménage ?

Membre de la famille	Age	Activité
Le père :		
La mère :		
Enfant 1 :		

Description du travail de l'enfant

Q42. Où travaillez-vous ?

.....

Q43. Quels sont vos types activités ?

.....

Q44. Quelle est votre activité principale ?.....

.....

Q45. Quel est le revenu mensuel pour cette activité ?

.....

.....

.....

Q46. Horaires de travail

.....

.....

Q10. Quelles sont les principales tâches que vous effectuez ?.....

.....

.....

.....

Q11. Quels sont les risques physiques auxquels vous êtes exposé ?.....

.....

.....

.....

Q12. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la réalisation de votre travail ?

.....

.....

Motivations de l'enfant à travailler

Q3. Quelles sont vos motivations à travailler ?

.....

.....

-
- Q4. Quels sont les avantages de votre travail ?
-
-
- Q5. Avez-vous d'autres informations à donner ?
-



Cette publication de l'OIT a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (Projet global INT/05/24/EEC de 16 116 199 euros).



Le projet «Combattre le travail des enfants par l'éducation» (TACKLE) répond à la «Résolution sur les droits des enfants et particulièrement des enfants soldats», adoptée le 15 octobre 2003, par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne.

Programme internationale pour l'abolition
du travail des enfants (IPEC)

Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar
les Comores, Djibouti, Maurice
et les Seychelles

Maison Commune des Nations Unies
Zone Galaxy – Andraharo – BP 683
101 Antananarivo - Madagascar

Tel.: 00 (261) 20 23 300 92/93/94
Fax: 00 (261) 20 23 300 87

www.ilo.org/antananarivo

www.ilo.org/ipec

ISBN 92-2-110329-3



9 789221 152866